



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 18 décembre 2017**  
**D-2017/564**

***Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20*

**Excusés :**

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

# Casino de Bordeaux Lac. Rapport d'activité et analyse financière de l'exercice 2015 - 2016. Information.

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

## **1-PREAMBULE**

Par traité de concession en date du 27 juillet 1999, la Ville de Bordeaux a confié à la Société d'Animation Touristique de Bordeaux (SATB) la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien du Casino de Bordeaux Lac.

Ce traité, d'une durée de 18 ans, a pris effet à compter de la date de notification au Concessionnaire de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur.

Sa date d'échéance initialement prévue le 17 décembre 2018 a été prolongée par avenant jusqu'au 31 janvier 2019 afin de ne pas perturber la période des fêtes de fin d'année, période de forte activité pour le casino.

La dernière autorisation de jeux en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2012, pour une durée de 5 ans, expirant le 30 novembre 2017. Son renouvellement est en cours.

Trois activités principales sont assurées par la SATB :

- Les jeux ;
- La restauration ;
- L'animation.

## **2-LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TRAITE DE CONCESSION**

### **2-1-Généralités**

- ❖ Le Concessionnaire est chargé de concevoir et construire un casino et de l'exploiter à ses risques et périls.
- ❖ Il est autorisé à percevoir directement l'intégralité des recettes d'exploitation de la concession, notamment :
  - Les produits bruts des jeux,
  - Les recettes après des usagers,
  - Les recettes annexes de location d'emplacements publicitaires et commerciaux,
  - Et d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service concédé (restauration, spectacles, etc.).

Ces ressources sont destinées à couvrir les charges d'investissement et d'exploitation qu'il supporte.

- ❖ Le Concédant conserve le contrôle du service et doit obtenir du Concessionnaire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.
- ❖ Tous les ouvrages, équipements, installations et matériels nécessaires à la bonne marche de l'exploitation sont entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du Concessionnaire et à ses frais.



- ❖ Les travaux de gros entretien et de renouvellement sont à la charge du Concessionnaire : ils sont réalisés conformément aux dispositions des plans de renouvellement établis par le Concessionnaire.

## **2-2-Les conditions financières du traité de concession**

- ❖ En contrepartie de la mise à disposition du terrain d'assiette de l'ouvrage, le Concessionnaire s'engage à verser au concédant, une redevance d'occupation du domaine public : celle-ci se compose de 2 redevances, l'une capitalisée au début de la concession et l'autre versée annuellement, avec une partie fixe et une partie variable.
- ❖ Un prélèvement sur le produit brut des jeux est perçu chaque année par le Concédant, au taux de 15% du produit brut des jeux diminué de l'abattement légal.
- ❖ Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par la loi du 3 avril 1955 et les articles L 2333-57 et R 233.71 du CGCT sont inscrites à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et affectées en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site de Bordeaux Lac. Les projets financés par ce compte font l'objet d'avenants.

La loi de finances rectificative n°2014-1655 du 29 décembre 2014 a prévu la suppression du PAE intervenant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

- ❖ Le Concessionnaire contribue au développement touristique de la ville.
- ❖ Les tarifs permanents applicables aux diverses prestations sont communiqués par le Concessionnaire au Concédant et peuvent évoluer en fonction de l'indice INSEE des prix.
- ❖ Au cas où des emprunts sont contractés pour le financement des investissements, ils doivent être totalement amortis au terme de la convention.
- ❖ Les activités de la concession font l'objet d'une comptabilité séparée.
- ❖ Pendant toute la durée de la concession, le Concessionnaire constitue chaque année les dotations aux amortissements et les provisions de renouvellement nécessaires pour mener à bien, en temps utile, les travaux de gros entretien et de remise en état indispensables aux ouvrages concédés et le renouvellement de ces derniers et de tous les équipements et installations, ainsi que la réparation des dommages subis ou causés.

Les dotations doivent lui permettre d'assurer dans des conditions normales l'entretien des ouvrages, équipements et installations de telle sorte qu'à l'issue de la concession, ces ouvrages, équipements et installations soient remis au concédant en parfait état de fonctionnement.

- ❖ Tous les impôts et taxes sont à la charge du Concessionnaire.

## **2-3-Assurances et garanties**

- ❖ Le Concessionnaire est entièrement responsable, tant à l'égard du Concédant que des usagers et des tiers, de l'exécution de ses missions.
- ❖ Il s'engage durant toute la durée du contrat à s'assurer en valeur à neuf, tant pour les bâtiments que pour le contenu.
- ❖ Il fait son affaire de tous risques ou litiges pouvant provenir de son exploitation.
- ❖ Outre la garantie extrinsèque de parfait achèvement, la société ACCOR SA, actionnaire majoritaire de la société mère du Concessionnaire, se porte fort, à l'égard du Concédant, du respect de l'ensemble des engagements souscrits par le Concessionnaire, et ce pendant toute la durée de la convention.

Au cours de la délégation, le groupe s'est restructuré ; la société Accor SA a cédé ses participations au groupe Lucien Barrière qui devient garant à l'égard du concédant.

## **2-4-Fin de la concession**

- ❖ L'ensemble des biens participant au fonctionnement du casino sont considérés comme biens de retour ; à ce titre, ils reviennent obligatoirement à la ville dès la fin de la concession et sans dédommagement. Deux ans avant la fin de la concession, un état des biens et équipements est contradictoirement établi.
- ❖ Le Concédant impartit au Concessionnaire un délai pour l'exécution des travaux destinés à remédier aux défauts d'entretien éventuellement constatés : les travaux déclarés nécessaires sont à la charge du Concessionnaire.
- ❖ A la fin de la concession, sauf renouvellement, le personnel est repris par le nouveau délégataire conformément à la législation applicable.

## **3-AVENANTS CONTRACTUALISES A CE JOUR**

Depuis le début de la délégation, sept avenants ont été contractualisés et portent sur les points suivants :

Dates	n° avenant	Motifs
24-déc-99	1	Modification de l'annexe 2 "descriptif technique des ouvrages" : l'implantation retenue est celle de la parcelle située côté Nord de la rue Cardinal Richaud pour la réalisation du bâtiment abritant les restaurants, la salle de gala et les jeux. La salle de spectacle sera réalisée en face rue du Cardinal Richaud côté Sud. Les 2 bâtiments sont reliés par une passerelle.
07-avr-04	2	Modification de l'article 20 "Jeux autorisés" (liste du nombre des jeux de tables).
03-sept-05	3	Financement de 213 K€ par les recettes supplémentaires (selon article 38 de la concession) correspondant à des travaux sur les parkings.
20-sept-10	4	Financement de 350,5 K€ par les recettes supplémentaires (selon article 38 de la concession) correspondant en partie, aux embellissements des espaces restaurants et bars du casino ainsi qu'aux aménagements des abords extérieurs du casino, du théâtre et du palais des congrès.
26-févr-13	5	Annulation d'une partie des travaux prévus à l'avenant 4 pour un montant de 193 K€ et remplacement de ces travaux par la construction d'une terrasse couverte pour un montant de 575 K€ financé par les recettes supplémentaires. Ce compte de recettes supplémentaires est remis à zéro après imputation de ces travaux.
oct-16	6	Affectation du solde du compte de recettes supplémentaires pour un montant de 256 K€ au titre des travaux de modification structurelle de l'extension de la terrasse couverte.
mai-17	7	Prolongation du traité de concession jusqu'au 31 janvier 2019 afin de faciliter la réalisation des animations des fêtes de fin d'année.

## **4-LE GROUPE LUCIEN BARRIERE ET LA SOCIETE DEDIEE AU CASINO DE BORDEAUX LAC « SATB »**

### **4-1 Bref Historique du groupe Lucien Barrière**

Groupe Lucien Barrière (SAS) a été créé en décembre 2004, après que la famille Desseigne-Barrière, Accor et le fonds d'investissement Colony ont décidé de réunir, sous la société Hôtelière de la chaîne Lucien Barrière (SHCLB renommée Groupe Lucien Barrière), les actifs des hôtels et Casino de Deauville, SHCLB et Accor Casinos, créant ainsi un groupe de casinos et d'hôtels de prestige.

Le 15 avril 2009, le fonds d'investissement Colony a cédé sa participation dans Groupe Lucien Barrière à Accor.

Le 4 mars 2011, Accor a cédé sa participation dans Groupe Lucien Barrière pour 15% à Groupe Lucien Barrière et 34% à Fimalac développement. Après réduction de capital par annulation de ses actions autodétenues, la famille Desseigne-Barrière détient 60% du capital de Groupe Lucien Barrière et Fimalac Développement détient 40% du capital de Groupe Lucien Barrière.

Depuis le 11 juin 2013, SPD détient 60% du capital de GLB, après que la famille Desseigne Barrière ait procédé, au cours du premier semestre 2013, à diverses opérations de restructuration afin de réunir dans la société « Société de participation Dauvillaise (SPD) » la participation détenue dans Groupe Lucien Barrière (GLB).

### **4-2 La société dédiée au casino de Bordeaux Lac » SATB »**

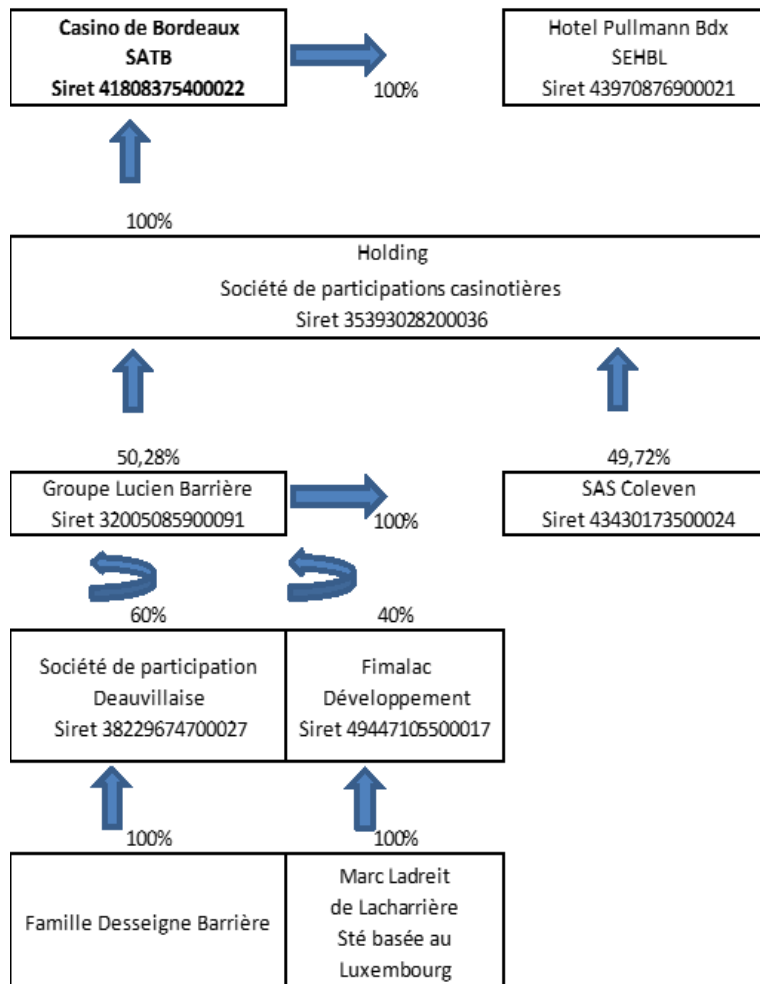
Créée en 1998, la Société d'Animation Touristique de Bordeaux « SATB » est une société par action simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux.

La SATB est une filiale à 100% de la holding « Société de participations Casinotières » (SPC), elle-même détenue à hauteur de 50.3 % par le Groupe Lucien Barrière « GLB ».

Depuis mars 2004, la SATB détient à 100% les 400 titres de la société SEHBL que la société Accor casino lui a cédé. La SEHBL, au capital social de 40 000 € gérait l'hôtel Pullmann (anciennement hôtel Sofitel) à Bordeaux Lac.

Cet hôtel a été cédé et sorti du groupe fin 2015, néanmoins, au 31 octobre 2016, les opérations de clôture de la SEHBL étaient toujours en cours.

L'organigramme de la SATB dans son environnement en 2016 est le suivant :



## **5-REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE CASINOS**

### **5-1 Activités**

Les casinos sont soumis à une réglementation très stricte et précise qui institue un contrôle étroit en matière d'autorisation, d'organisation et de surveillance des activités. Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, « un casino est un établissement comportant trois activités distinctes : l'animation, la restauration et le jeu, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée ».

Avant 1988, les autorisations de jeux pouvaient être accordées pour l'exploitation des casinos situés dans des stations balnéaires, thermales ou climatiques.

Ces autorisations ont été étendues par les lois du 5 janvier 1988 et la loi du 14 avril 2006 aux casinos se situant dans des agglomérations de plus de 500 000 habitants, sous réserve qu'elles soient classées « de tourisme » ou « stations de tourisme » et contribuent pour plus de 40 % au fonctionnement d'un théâtre, d'un orchestre ou d'un opéra ayant une activité régulière.

❖ *Il s'agit du cas de la ville de Bordeaux.*

### **5-2 Autorisation de jeux**

En vertu de l'arrêté du 14 mai 2007, l'autorisation de jeux est accordée aux casinos par le Ministre de l'Intérieur. Cet arrêté d'autorisation fixe sa durée (qui n'excède pas 5 ans) et détermine la nature des jeux autorisés, le nombre de machines à sous qui peuvent être exploitées ainsi que le fonctionnement et les conditions d'exploitation du casino.

- ❖ *La dernière autorisation de jeux de la SATB date de 2012 et expire le 30 novembre 2017. Elle est en cours de renouvellement jusqu'au terme du contrat de concession.*

### **5-3 Concession de casino et administration**

Les concessions d'exploitation des casinos sont des concessions de service public, soumises au respect de la procédure d'appel d'offre. La convention de service public conclue avec la municipalité fixe la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Un casino doit avoir une structure juridique propre, avec son siège social dans la commune où il est exploité. Il est administré par un directeur et un comité de direction garants du respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges, préalablement agréé par le Ministère de l'Intérieur.

### **5-4 Règlementation des jeux**

Chaque jeu de table fait l'objet d'une réglementation très précise (matériel utilisé, déroulement des parties, etc.).

Le nombre de machines à sous autorisées est déterminé en fonction du nombre de tables de jeux installées et effectivement exploitées dans le casino.

L'arrêté du 29 juillet 2009 relatif à la réglementation des tables de jeux dans les casinos prévoit l'autorisation de 50 machines à sous pour la première table installée de jeux et 25 machines à sous supplémentaires pour chacune des tables suivantes.

Le taux de redistribution minimal légal des machines à sous est de 85 % des enjeux.

- ❖ *En 2016, la SATB possédait 14 tables de jeux et 335 machines à sous installées.*

*Selon la SATB, le taux de redistribution global avoisinerait les 92 %.*

### **5-5 Lutte contre le blanchiment d'argent, contrôle et surveillance**

Les casinos doivent mettre en place un grand nombre de mesures telles que les vérifications d'identité, la formation du personnel, les procédures écrites, la tenue d'un registre spécifique en cas d'opérations de change au-delà de 2000 euros, etc.

L'arrêté du 14 mai 2007 prévoit les modalités de la surveillance des casinos. Celle-ci est exercée d'une part par le Ministère de l'Intérieur mais aussi par la police. Le maire et ses adjoints peuvent exercer leurs droits de contrôle afin de vérifier la bonne exécution du cahier des charges.

Les casinos sont soumis à l'obligation légale de contrôler par vidéosurveillance tous les jeux dès lors qu'ils exploitent plus de 50 machines à sous.

La préfecture exerce par ailleurs un contrôle sur la mise en service des caméras et sur les lieux d'implantation dans les périmètres surveillés.

Chaque casino fait l'objet de visites et de contrôles périodiques par le service central des courses et jeux et par les services locaux de la police judiciaire.

Depuis Novembre 2016 de nouvelles lignes directrices précisant les modalités de mises en œuvre des obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été notifiées à la profession.

## **5-6 Cessions et acquisitions des machines à sous d'occasion entre exploitants de casinos**

Depuis la modification de la loi du 12 juillet 1983, les casinos sont autorisés à céder et à acquérir des machines à sous d'occasion entre exploitants, sous réserve d'une déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente. En effet, toute cession de machines à sous entre exploitants de casinos doit être réalisée par l'intermédiaire d'une société de fourniture et de maintenance qui en informe par écrit le Ministère de l'Intérieur au minimum 15 jours avant la date de la cession.

- ❖ *Au cours de la délégation, la SATB a cédé des machines à sous au sein du groupe. Sur cet exercice, elles sont au nombre de 24.*

## **6-DISPOSITIONS FISCALES**

### **6-1 Prélèvements sur les jeux**

Depuis la loi du 12 mai 2010, le barème du prélèvement progressif de l'Etat s'applique distinctement sur la base taxable du produit brut des jeux puis sur la base taxable du produit brut des machines à sous. A noter que ce barème s'applique après abattement de 25 % sur le produit des jeux de table et le produit brut réel des machines à sous, lui-même abattu de 15%.

- ❖ *La ville de Bordeaux perçoit 10% du prélèvement progressif ainsi calculé et 15% en vertu du cahier des charges, représentant respectivement sur l'exercice 2015/2016 1 840 K€ et 4 456 K€ soit un total de 6 296 K€.*

Le total des prélèvements de l'Etat et de la ville est plafonné, par limitation éventuelle du prélèvement de l'Etat, à 80 %.

### **6-2 Loi de finance 2014**

La loi de finance du 18 décembre 2014 a apporté plusieurs modifications du régime fiscal des prélèvements opérés sur le produit brut des jeux, dont certaines applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 :

- Suppression des prélèvements fixes perçus par l'Etat,
- Suppression des recettes supplémentaires (prélèvements à employer PAE),
- Nouveau barème de prélèvement progressif (Jo du 17 juin 2015),
- Abattement de 6.5 % appliqué sur l'assiette du prélèvement progressif sur le produit des jeux de tables non électroniques,
- Suppression de l'abattement supplémentaire pour manifestations artistiques de qualité et remplacement de ce dernier par un crédit d'impôt (applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015).

### **6-3 Taxe sur la valeur ajoutée**

Les jeux sont complètement exonérés de la TVA.

### **6-4 Subvention article 34 Loi de finances du 30 décembre 1995**

Les casinos peuvent bénéficier d'un abattement de 5 % sur la base d'imposition du produit brut des jeux au titre des dépenses d'acquisition, d'équipement et d'entretien à caractère immobilier qu'ils réalisent dans les établissements thermaux et hôteliers leur appartenant ou appartenant à une collectivité territoriale et dont ils assurent la gestion.

Cet abattement est plafonné à 1 060 K€ par an et par casino et ne peut excéder 50% du montant de chaque opération d'investissement réalisée.

Le bénéfice de cet abattement ne restera acquis qu'à la condition que le casino détienne ou assure la gestion de l'établissement thermal ou hôtelier en lui maintenant sa destination thermale ou hôtelière, pendant une durée ne pouvant être inférieure à quinze ans à partir de la date d'achèvement des travaux.

- ❖ *En mars 2004, la SATB acquiert les 400 titres de la SEHBL et en devient l'associé unique. La SEHBL est la structure d'exploitation de l'hôtel SOFITEL AQUITANIA à Bordeaux Lac.*
- ❖ *A partir de juillet 2004, la SATB présente un dossier de demande d'agrément à la préfecture relatif à l'article 34 de la loi de finance rectificative pour 1995 et du décret 97-663 du 29 mai 1997 en vue des travaux de rénovation et d'aménagement du SOFITEL AQUITANIA.*
- ❖ *A compter d'octobre 2004, après agrément de la préfecture, la SATB verse en trois fois à la SEHBL une subvention d'investissement à sa filiale pour un montant total de 9 048 371 €.*
- ❖ *La véritable activité d'hôtellerie ne démarre qu'en 2006 après travaux de rénovation.*
- ❖ *En octobre 2007, le trésor public valide le montant des dépenses de rénovation à hauteur de 9 048 371 € et accorde à la SATB un abattement total et définitif sur les jeux à hauteur de 50% des dépenses soit un montant de 4 524 186 €.*

*Ce dégrèvement a été imputé fiscalement par la SATB entre 2006 et 2010 (4 fois 1 060 K€, le solde de 284 K€ en 2010).*

*La subvention d'investissement de 9 048 371€, versée en 3 fois à la SEHBL, a été comptabilisée en charges exceptionnelles au moment des paiements (3 016 K€ entre 2004 et 2006).*

*Dans les comptes de la SEHBL, cette subvention a été amortie au même rythme que les investissements.*

- ❖ *En juin 2008 la SEHBL change d'enseigne : l'hôtel SOFITEL AQUITANIA devient l'hôtel PULLMANN.*
- ❖ *En décembre 2015, l'hôtel PULLMANN est revendu et sort du groupe.*

*L'hôtel ayant été revendu avant le terme de 15 ans (9 ans) et au regard de l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995, l'administration fiscale pourrait remettre en cause la totalité du dégrèvement octroyé à la SATB (4.5 M€).*

*In-fine, La ville de Bordeaux serait donc être amenée à percevoir 675 K€ au titre des 15% de la part communale.*

*En date du 18 octobre 2016, il a été demandé au délégataire de procéder à la régularisation de cette situation auprès des services fiscaux.*

*Le 31 octobre 2016, le casino Barrière s'est engagé à reverser au plus tard le 1<sup>er</sup> semestre 2017, la somme de 1.810 M€ calculée au prorata de la durée non exploitée de l'hôtel (soit 9/15<sup>ème</sup>).*

**A ce jour, il semblerait qu'il n'y ait pas eu de régularisation de situation auprès de l'administration fiscale.**

## 7-ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CONCESSION

### 7-1 Chiffres clés

Comparés aux trois derniers exercices, ils sont les suivants :

(en €)	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffres d'affaires avant prélèvements	48 301 251	46 493 212	45 030 214	45 451 373
Prélèvements Etat et Commune	26 209 601	24 993 536	24 098 096	24 478 681
Chiffre d'affaires net de prélèvements	22 091 650	21 499 676	20 932 118	20 972 691
Excédent brut d'exploitation	10 721 420	10 038 598	9 781 259	9 923 596
Résultat opérationnel	8 010 115	7 592 444	7 449 715	7 756 458
Résultat net	5 062 448	4 815 927	4 729 130	4 912 561
Marge brute d'autofinancement	7 011 326	6 586 676	6 351 374	6 532 157
Investissements	1 650 693	803 186	1 172 240	905 318
Fonds propres	13 108 631	12 703 124	12 729 677	13 019 508
Dettes nettes	7 291 798	7 648 111	7 680 571	7 924 542

- ❖ Globalement tous les indicateurs démontrent que l'activité du Casino de Bordeaux Lac se « porte bien » alors que les casinos en France, ces dernières années, ont été impactés par la fiscalité des jeux, l'interdiction de la consommation de tabac et l'obligation de contrôle d'identité.
- ❖ Pour information, le casino de Bordeaux Lac ressort 3<sup>ème</sup> meilleur casino de France en termes de chiffre d'affaires et de fréquentation (après Enghien et Aix en Provence).

### 7-2 Le chiffre d'affaires et les indicateurs

Chiffre d'affaires (en €)	2015/2016	en %	2014/2015	en %	2013/2014	en %	var en % 2016/2015	var en % 2015/2014
Machine à sous	39 356 193	86,47%	38 177 560	87,84%	37 101 572	88,46%	3,09%	2,90%
Jeux de table	6 155 696	13,53%	5 286 742	12,16%	4 839 538	11,54%	16,44%	9,24%
<b>Sous Total produits bruts des jeux</b>	<b>45 511 889</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 464 303</b>	<b>100,00%</b>	<b>41 941 110</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,71%</b>	<b>3,63%</b>
Prélèvements Etat et Commune	26 209 601	57,59%	24 993 536	57,50%	24 098 096	57,46%	4,87%	3,72%
<b>Sous Total produits nets de prélèvements</b>	<b>19 302 288</b>	<b>87,37%</b>	<b>18 470 767</b>	<b>85,91%</b>	<b>17 843 015</b>	<b>85,24%</b>	<b>4,50%</b>	<b>3,52%</b>
Restauration/bars	2 071 475	9,38%	2 105 205	9,79%	2 201 985	10,52%	-1,60%	-4,40%
Théâtre	230 479	1,04%	423 145	1,97%	415 728	1,99%	-45,53%	1,78%
Locations salles et matériel	112 715	0,51%	74 938	0,35%	81 870	0,39%	50,41%	-8,47%
Comm sur chèques et distribution de billets	123 678	0,56%	115 712	0,54%	109 840	0,52%	6,88%	5,35%
Mise à disposition personnel	19 805	0,09%	52 932	0,25%	57 141	0,27%	-62,58%	-7,37%
Divers	231 210	1,05%	256 977	1,20%	222 538	1,06%	-10,03%	15,48%
<b>Sous Total autres</b>	<b>2 789 363</b>	<b>12,63%</b>	<b>3 028 909</b>	<b>14,09%</b>	<b>3 089 103</b>	<b>14,76%</b>	<b>-7,91%</b>	<b>-1,95%</b>
<b>Total Chiffre d'affaires Net de prélèvements</b>	<b>22 091 650</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 499 676</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 932 118</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,75%</b>	<b>2,71%</b>

Indicateurs	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Effectifs en fin d'exercice	133	133	138	152
Nombre de machines à sous fin d'exercice	335	332	318	315
Nombre de tables à jeux exploitées	14	14	13	13
Nombre d'entrées dans le casino	482 070	482 072	459 239	463 705
Nombre de couverts servis aux restaurants du casino	86 097	87 700	87 244	84 993
Nombre de couverts payants servis aux restaurants du casino	69 615	72 131	72 189	70 440
Nombre de spectacles/artistes	59	76	43*	64
Points de Restauration-nombre de places assises :				
Restaurant "La Carène"	20	20	20	20
Brasserie "Les artistes"	170	170	170	170
Espace polyvalent "La passerelle/salon des étoiles"	250	250	250	250
Terrasse ouverte mai à septembre	40	40	40	40

\* Les spectacles dj et diners spectacles en 2014 n'ont pas été mentionnés



- ❖ *Les produits des machines à sous et des jeux de table représentent l'essentiel du chiffre d'affaires (87.3 % après prélèvements des taxes par l'Etat et la Commune) : par rapport à l'exercice précédent, ils augmentent de 3 % pour les machines à sous et de 11.5 % pour les jeux de table, toujours en raison de l'acquisition de roulettes électroniques qui ont beaucoup de succès.*
- ❖ *Le niveau de prélèvement sur les jeux reste stable et se situe autour de 57.5 %, comme l'exercice précédent.*
- ❖ *Il est en revanche à nouveau constaté une diminution des recettes de restauration et de bars de l'ordre de 1.6 % qui s'expliquerait par le développement de l'offre de restauration sur la zone de Bordeaux Lac. Pourtant le délégataire explique mettre tout en œuvre afin de favoriser le transfert des spectateurs vers l'espace restauration et en améliorant constamment la qualité et la diversification des buffets.*

*Le ratio « nombre de couverts payants/nombre de couverts servis » est proche chaque année et se situe autour de 80 %. L'écart correspondrait aux gratuités induites d'une part au programme de fidélité du casino et d'autre part aux invitations des artistes et leurs chauffeurs ainsi que quelques invitations commerciales. La perte de chiffre d'affaires avoisinerait les 370 K€/an.*

- ❖ *Enfin, le nombre de spectacles est en diminution du fait de l'annulation de dates de spectacles par les artistes. Il est constaté à ce titre une baisse de recettes de 45% sur l'exercice.*

*Elles ne représentent plus que 1% du chiffre d'affaires.*

### 7-3 Effectif et masse salariale

En €	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Salaires	4 043 137	4 066 626	4 100 205	3 940 865
Charges sociales	1 477 904	1 477 268	1 530 136	1 721 905
<b>Total en € selon Liasse Fiscale</b>	<b>5 521 041</b>	<b>5 543 894</b>	<b>5 630 341</b>	<b>5 662 770</b>
<b>Total en € charges fiscales s/salaires (en comptabilité)</b>	<b>501 306</b>	<b>471 133</b>	<b>502 616</b>	<b>486 055</b>
<b>Effectif moyen par secteur d'activité (en ETP)</b>				
Machines à sous	32	31	31	35
Jeux traditionnels	33	35	35	34
Restaurant	38	41	41	39
Maintenance	10	10	10	11
Sécurité-accueil-vidéo	27	27	27	26
Administratif	6	6	6	6
Animation-Marketing	9	9	10	9
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>158</b>	<b>159</b>	<b>160</b>
<b>Salaires chargés moyens par agent (en €)</b>	<b>38 929</b>	<b>38 022</b>	<b>38 621</b>	<b>38 526</b>

- ❖ Depuis 2013, l'effectif moyen est en diminution du fait de la décentralisation de la comptabilité vers un centre de services partagé au niveau du groupe. Par ailleurs, l'évolution des nouvelles technologies et le développement des roulettes électroniques ont conduit à une nouvelle organisation.
- ❖ En 2016 l'effectif est à nouveau en baisse du fait de la restriction du personnel intermittent.
- ❖ La masse salariale chargée est légèrement faussée par l'imputation du CICE en diminution des charges sociales. Pour information le CICE s'élève en 2016 à 197 K€.

### 7-4 Les seuils intermédiaires de gestion

#### L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation (EBE) exprime la capacité de la structure à générer des ressources de trésorerie du seul fait de son exploitation, c'est-à-dire sans tenir compte de sa politique de financement, ni de sa politique d'amortissement, ni des événements exceptionnels.

L'EBE permet de porter un jugement sur l'activité de la structure en analysant la performance de ses activités opérationnelles.

- ❖ En 2016 l'EBE a atteint 10.7 M€ contre 10 M€ l'exercice précédent soit un accroissement de 7%.
- ❖ Le taux de profitabilité (EBE/Chiffre d'affaires) s'est à nouveau amélioré en prenant 2 points sur l'exercice. Il ressort à 48.5 % en 2016 contre 46.7 % en 2015.

#### Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est un indicateur clé de la rentabilité de l'activité d'un opérateur économique.

Il permet d'apprécier la performance économique sans tenir compte d'événements exceptionnels ou des modalités de financements choisis par la structure.

- ❖ En 2016, il s'élève à 8 M€, en amélioration de 5.3% par rapport à l'exercice précédent (7.6 M€).
- ❖ Il représente 36.2 % du chiffre d'affaires contre 35,3 % l'exercice précédent.

#### Le résultat net

- ❖ Le bénéfice est très satisfaisant : après impôt sur les sociétés, il s'élève à 5.1 M€ soit 22.9 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent (4.8 M€ soit 22.4 % du chiffre d'affaires).
- ❖ Chaque année, le résultat bénéficiaire est intégralement distribué en dividendes.

#### La marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement est destinée à mettre en évidence l'autonomie financière de la structure au cours de l'exercice. Elle exclue les dotations aux amortissements et aux provisions.

C'est donc la possibilité pour l'entreprise de se financer par ses propres moyens mais avant la distribution des bénéfices.

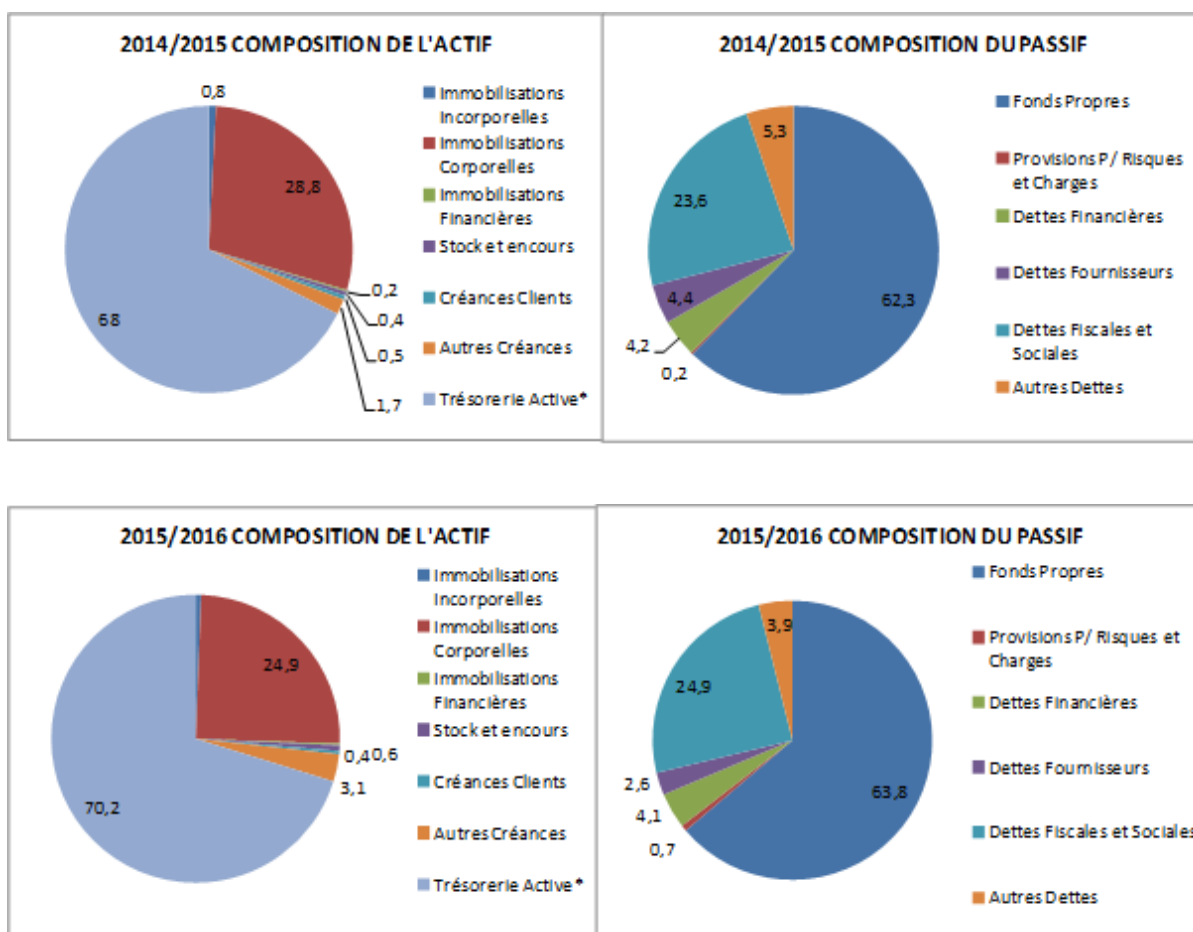
- ❖ En 2016 la MBA s'élève à 7 M€ en amélioration par rapport à l'exercice précédent (6.6 M€).

### **7-5 Le bilan**

Sur les 4 derniers exercices, il a évolué comme suit :

Actif (en K€)	31/10/13 12 Mois	31/10/14 12 Mois	31/10/15 12 Mois	31/10/16 12 Mois	% T.B.
<b>Actif Immobilisé Net</b>	8722	7613	6069	5289	25,7
Incorporelles	263	210	163	128	0,6
Corporelles	8417	7357	5864	5118	24,9
Financières	42	46	42	43	0,2
<b>Actif Circulant Net</b>	12334	12840	14327	15254	35,7
Stock et encours	83	93	91	124	0,6
Créances Clients	61	125	96	77	0,4
Autres Créances	472	957	353	631	3,1
Trésorerie Active*	11718	11665	13787	14422	70,2
<b>TOTAL ACTIF</b>	21056	20453	20396	20543	100
*dont compte courant groupe	10598	9936	12509	13026	
Passif (en K€)	31/10/13 12 Mois	31/10/14 12 Mois	31/10/15 12 Mois	31/10/16 12 Mois	% T.B.
<b>Ressources Propres</b>	13132	12773	12748	13251	64,5
Fonds Propres	13020	12730	12703	13108	63,8
Provisions p/Risques et Charges	112	43	45	143	0,7
Comptes Courants	NS	NS	NS	NS	NS
<b>Ressources Externes</b>	7924	7680	7648	7292	35,5
Dettes Financières	803	981	861	848	4,1
Dettes Fournisseurs	788	697	896	538	2,6
Dettes Fiscales et Sociales	5006	4816	4816	5107	24,9
Autres Dettes	1327	1186	1075	799	3,9
Trésorerie Passive	NS	NS	NS	NS	NS
<b>TOTAL PASSIF</b>	21056	20453	20396	20543	100

- ❖ La répartition ci-dessous de la structure du bilan du dernier exercice social comparée à l'exercice précédent montre clairement une situation extrêmement favorable qui s'est encore améliorée sur 2015/2016 avec :
  - Une trésorerie représentant 70.2% (contre 68 % l'exercice précédent) de l'actif et des fonds propres représentant 63.8% (contre 62.3 % l'exercice précédent) du passif,
  - Un fonds de roulement positif : le financement de l'actif immobilisé est entièrement couvert par des ressources stables, ce qui permet de dégager un excédent de financement,
  - Une rentabilité économique proche de 51% contre 49 % l'exercice précédent, bien au-delà de la moyenne (25%) du secteur d'activité (EBE/Total bilan),
  - Une rentabilité financière de 38 % identique à l'exercice précédent (résultat net/capitaux investis) qui témoigne de l'efficacité à utiliser le capital pour générer des profits,
  - Un endettement extrêmement faible.



## 8 Vérification des contributions du casino à la Ville

- ❖ Conformément au cahier des charges, les diverses contributions à la ville de Bordeaux s'élevaient globalement à 6.8 M€ en 2016 contre 6.5 M€ l'exercice précédent, soit une progression de 4.7%.
- ❖ Les travaux de rapprochement (dont le détail figure ci-après) entre la comptabilité du concessionnaire, son rapport et les déclarations fiscales Cerfa 13963 sont probants.
- ❖ Le solde du compte prélèvement à employer a été intégralement utilisé pour la modification structurelle d'une terrasse couverte.

	2013	2014	2015	2016
<b>Re devance occupation domaine public (total des 3 postes)</b>	<b>278 466,18</b>	<b>281 466,18</b>	<b>281 466,18</b>	<b>274 466,18</b>
<b>Article 34 du contrat</b> -25 Francs net de taxe du m2 versée en début de contrat et plafonnée à la valeur des dépenses exposées par la ville pour l'acquisition des terrains 15 933 m2*25FF*18 ans = 7 169 850 FF soit 1 093 036,59 € Re devance plafonné à prix d'achats des terrains (sofitel+Cub) 5 644 471,86 FF soit 860 494,18 €	47 805,23	47 805,23	47 805,23	47 805,23
<b>Re devance fixe</b> -25 FF net de taxe par m2 de terrains mis à disposition soit 3,811 €*5 159 m2	19 660,95	19 660,95	19 660,95	19 660,95
<b>Re devance variable</b> -10% du CA HT restauration hors service et hors gratuité Ca restauration dans comptabilité délégataire (comptes 706510/706516/706520/706526) gratuité re devance 10% dans le rapport d'activité du concessionnaire Ecart entre vérification comptable et rapport du concessionnaire	2 110 328,42 211 032,84 211 000,00 32,84	2 201 985,37 220 198,54 214 000,00 6 198,54	2 105 205,41 210 520,54 214 000,00 -3 479,46	2 071 474,74 207 147,47 207 000,00 147,47
<b>Total contributions (2 postes)</b>	<b>5 715 802,00</b>	<b>5 667 506,00</b>	<b>5 965 755,00</b>	<b>6 296 387,00</b>
<b>Prélèvement sur les Jeux</b> <b>Article 37 du contrat</b> -Prélèvement sur le produit brut des jeux à hauteur de 15% diminué de l'abattement légal Produit brut des Jeux (en comptabilité) dans le rapport d'activité du concessionnaire dans la déclaration octobre cerfa 13963 (cumulé 12 mois) compte 706260 comptabilité délégataire Impact de l'abattement pour manifestation artistique (compte cpt 741010) (1) Ecart entre vérification comptable et déclaration fiscale cerfa 13963	42 461 736,95 4 095 000,00 4 094 854,00 4 118 854,12 -24 000,00 -0,12	41 940 930,19 4 068 000,00 4 068 286,00 4 092 286,23 -24 000,00 -0,23	43 464 302,98 4 223 000,00 4 223 588,00 4 245 492,00 -21 900,00 -4,00	45 511 888,64 4 456 000,00 4 455 952,00 4 455 951,00 0,00 1,00
<b>Prélèvement progressif</b> dans la déclaration octobre cerfa 13963 (10% du prélèvement progressif de l'Etat) dans le rapport d'activité du concessionnaire Ecart entre déclaration fiscale cerfa 13963 et rapport d'activité du concessionnaire	1 620 948,00 1 621 000,00 -52,00	1 599 220,00 1 599 000,00 220,00	1 742 167,00 1 742 000,00 167,00	1 840 435,00 1 840 000,00 435,00
<b>Compte 471 (dotation rapport concessionnaire)</b>	<b>128 000,00</b>	<b>128 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Soutien culturel (rapport délégataire)</b>	<b>212 000,00</b>	<b>158 000,00</b>	<b>202 000,00</b>	<b>186 000,00</b>
<b>Total général rapport concessionnaire</b>	<b>6 334 466,18</b>	<b>6 234 466,18</b>	<b>6 448 466,18</b>	<b>6 756 466,18</b>

## 9-LA GESTION DE LA FIN DU CONTRAT

Le chapitre VII du traité de concession concerne la fin du contrat.

Selon l'article 55 du traité : « L'ensemble des biens participant au fonctionnement du casino sont considérés comme biens de retour ; à ce titre, ils reviendront obligatoirement à la Ville dès la fin de la concession et sans dédommagement ».

- ❖ La Ville considère que l'ensemble des biens acquis par le concessionnaire sont des biens de retour en fin de contrat.
- ❖ Il ressort néanmoins qu'en vertu de l'article 67-4 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux, les machines à sous ne font pas partie de cette

*catégorie de biens mais seront cédées par SATB au futur concessionnaire de la nouvelle délégation.*

Un travail de fonds, au cours du premier semestre 2016, a été initié par la direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole afin d'anticiper les opérations de fin de contrat, à savoir :

- ❖ *Rapprochement financier des tableaux d'investissements avec la comptabilité du concessionnaire ;*
- ❖ *Rapprochement des dotations aux amortissements annuelles et cumulées avec la comptabilité ; vérification des taux d'amortissements ;*
- ❖ *Validation des valeurs nettes comptables ;*
- ❖ *Simulation des prévisions d'amortissements sur les 3 dernières années du contrat afin de mettre en exergue les valeurs nettes comptables des biens au terme du contrat ;*
- ❖ *Préparation de l'inventaire physique des biens.*

*La seconde étape de la gestion de fin de contrat s'est déroulée sur cet exercice avec :*

- ❖ *L'inventaire physique des biens le 3 novembre 2016 (comptage et repérage des machines à sous, des jeux de tables et de divers biens par sondages répertoriés à l'inventaire) ;*
- ❖ *La réalisation d'un audit par un cabinet extérieur visant à décrire l'état des bâtiments ;*
- ❖ *La mise en place d'un calendrier de travaux à effectuer par le concessionnaire d'ici la fin de la concession.*

### **9-1 L'actif Immobilisé**

Au 31 octobre 2016, l'actif immobilisé de la SATB est le suivant :

Comptes	Libellés	31/10/2016			31/10/2015
		Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
205100	Logiciels et licences	185 189,73	171 835,89	13 353,84	1 566,76
205300	Licences débits de boisson	12 195,92		12 195,92	12 195,92
205400	Autres licences droits et concessions	860 494,19	758 657,50	101 836,69	149 634,87
233000	Immobilisations inc.en cours	727,17		727,17	
	<b>Sous total</b>	<b>1 058 607,01</b>	<b>930 493,39</b>	<b>128 113,62</b>	<b>163 397,55</b>
225516	Immo en concession bâtiment	17 212 066,80	15 021 369,19	2 190 697,61	3 234 464,56
214500	Installation générales sur sol d'autrui	785 379,49	507 432,81	277 946,68	408 544,19
	<b>Sous total</b>	<b>17 997 446,29</b>	<b>15 528 802,00</b>	<b>2 468 644,29</b>	<b>3 643 008,75</b>
215300	Installations spécifiques	808 393,36	793 462,81	14 930,55	17 867,33
215410	Matériel professionnel	568 761,73	465 892,87	102 868,86	185 193,97
215420	Machines à sous	7 857 907,41	5 858 520,64	1 999 386,77	1 392 787,49
215510	Jetons et accessoires de jeux	159 397,02	159 397,02	0,00	0,00
215530	Matériel d'exploitation	2 330 411,00	2 258 181,27	72 229,73	37 056,42
	<b>Sous total</b>	<b>11 724 870,52</b>	<b>9 535 454,61</b>	<b>2 189 415,91</b>	<b>1 632 905,21</b>
225526	Immo en concession inst agenc	2 827 386,63	2 629 425,77	197 960,86	323 581,27
218100	Installation générale agenc divers	1 981 809,82	1 909 469,42	72 340,40	93 906,93
218300	Matériel et mobilier de bureau	490 365,71	490 212,11	153,60	310,03
218350	Mat informatique et com	219 944,35	162 448,56	57 495,79	23 143,31
218410	Mobilier d'exploitation	359 777,07	231 267,59	128 509,48	145 882,32
	<b>Sous total</b>	<b>5 879 283,58</b>	<b>5 422 823,45</b>	<b>456 460,13</b>	<b>586 823,86</b>
231300	Immobilisation corporelles en cours	974,28		974,28	768,94
238000	Av et acomptes immob.corporelles	2 460,99		2 460,99	
261000	Titres de participation	40 000,00		40 000,00	40 000,00
275000	Dépôts et cautionnements + 1an	1 290,00		1 290,00	1 290,00
275100	Dépôts et cautionnements - 1an	1 968,45		1 968,45	1 268,45
	<b>Sous total</b>	<b>43 258,45</b>		<b>43 258,45</b>	<b>42 558,45</b>
	<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>36 706 901,12</b>	<b>31 417 573,45</b>	<b>5 289 327,67</b>	<b>6 069 462,76</b>

- ❖ *Au cours de l'exercice, le concessionnaire a procédé à des investissements pour 1.6 M€ portant essentiellement sur l'acquisition de machines à sous et de roulettes électroniques pour 1.5 M€.*
- ❖ *Parallèlement, le fichier des immobilisations a fait l'objet de sorties pour 1.2 M€ comprenant :*
  - *Des cessions, mises au rebut et destructions de machines à sous pour 720 K€ ;*
  - *Des cessions et mises au rebut de divers matériels pour 480 K€.*
- ❖ *La valeur nette comptable des biens au 31 octobre 2016 s'élève à 5.2 M€ dont 2.5 M€ concernent les bâtiments, agencements et installations et 2 M€ les machines à sous.*

## **9-2 Les prévisions des valeurs nettes comptables en fin de contrat**

Les prévisions des valeurs nettes comptables à la fin de la délégation transmises par le concessionnaire sont les suivantes :



Compte	Prévisions en fin de contrat	Valeurs nettes comptables prévues 31/01/2019		
		Biens de retour	Biens de reprise	Biens propres
205100	Logiciels et licences	0,00	0,00	0,00
205300	Licence débits de boison	0,00	0,00	12 195,92
205400	Autres licences droit et conces	0,00	0,00	0,00
214500	Instal générale sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
215300	Instal spécifique	3 759,25	0,00	0,00
215410	Matériel professionnel	0,00	3 630,80	417,05
215420	Machines à sous	0,00	0,00	774 607,96
215510	Jetons et jeux	0,00	0,00	0,00
215530	Matériel d'exploitation	0,00	18 288,43	2 680,00
218100	Instal Agenc divers	22 721,61	0,00	0,00
218300	Mat et mobilier de bureau	0,00	0,00	0,00
218350	Matériel informatique	0,00	462,88	0,00
218410	Mobilier d'exploitation	0,00	102 674,60	0,00
225516	Immo en concession bâtiment	0,00	0,00	0,00
225526	Immo en concession Inst agenc	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>	<b>26 480,86</b>	<b>125 056,71</b>	<b>789 900,93</b>

- ❖ *Le bâtiment et les installations seraient donc intégralement amortis en fin de concession ; l'essentiel des valeurs nettes comptables porterait sur les machines à sous qui sont considérées comme des biens propres.*

### **9-3 Inventaire des biens**

L'article 55 du traité de concession précise :

« Deux ans avant l'expiration de la concession, un état des biens et équipements sera contradictoirement établi. Le concédant impartira au Concessionnaire un délai pour l'exécution des travaux destinés à remédier aux défauts d'entretien éventuellement constatés. En cas de désaccord au sujet de la nécessité de ces travaux, le différend sera tranché par un expert unique dont la désignation par le TA sera provoquée par la partie la plus diligente. Les travaux déclarés nécessaires seront à la charge du Concessionnaire ».

- ❖ *A l'issue de l'audit des bâtiments réalisé en 2017 par un cabinet extérieur, les parties se sont rencontrées afin d'établir un calendrier de réalisations de travaux à effectuer par le concessionnaire d'ici la fin de la concession.*

### **9-4 Renouvellement des biens et travaux de gros entretien**

L'article 31 du traité de concession précise : « Les travaux de gros entretien et de renouvellement sont à la charge du Concessionnaire. Ces travaux sont réalisés conformément aux dispositions des plans de renouvellement établis par le Concessionnaire ».

L'article 40 du traité de concession précise : « Pendant toute la durée de la concession et en application de la législation en vigueur, le Concessionnaire constitue chaque année les dotations aux amortissements et les provisions de renouvellement nécessaires pour mener à bien, en temps utile, les travaux de gros entretien et de remise en état indispensables aux ouvrages concédés et le renouvellement de ces derniers et de tous les équipements et installations, ainsi que la réparation des dommages subis ou causés ».

- ❖ *Il a été constaté que le concessionnaire n'a pas établi de plans de renouvellement au cours de la délégation ; il n'a par ailleurs pas constitué de provisions à ce titre.*



## **10-CONCLUSION**

Bilan : L'exercice 2015/2016, en termes d'activité, a été à nouveau très rentable pour le concessionnaire et même meilleur que l'exercice précédent malgré une baisse en matière de restauration et de spectacle.

Cette activité a rapporté à la ville 6.8 M€ au titre des diverses contributions qui lui sont reversées, en progression de 4.7%.

Perspectives : En 2017, le Concessionnaire devrait expérimenter de nouveaux jeux comme le black-jack Blazing's 7.

La terrasse fumeur a été mise en service en juin 2017 après travaux.

Les équipes techniques et administratives des deux parties se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de préparer au mieux les opérations de fin de concession.

La parution de l'appel d'offres pour la prochaine délégation a eu lieu récemment en octobre ; la fin de la concession actuelle venant à échéance au 31 janvier 2019.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Stephan DELAUX**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE**

**EXERCICE 2015 / 2016**

**Société d'Animation Touristique de Bordeaux  
S.A.T.B.**

**Casino Barrière Bordeaux**

# Sommaire

## Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

## I- Comptes retraçant les opérations

I.1- Rapport financier

I.2- Patrimoine

## II- Qualité du service

II.1- Mesures de la qualité

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

## III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier

III.2- Compte-rendu technique

## IV- Perspectives

## Documents joints

## - Introduction -

A/ Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

### **1- Article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 :**

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

### **2 – Article 33 du décret du 1er février 2016 :**

I. - Le rapport prévu par l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée est produit chaque année par le concessionnaire, avant le 1er juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le concessionnaire à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

II. - Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le rapport comprend également :

1° Les données comptables suivantes :

a) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

b) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

c) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;

d) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public ;

2° Une annexe comprenant un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.



### **3- Articles du Cahier des Charges**

#### **« Article 47 du Traité de Concession : Comptes rendus**

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la présente convention, le concessionnaire produira chaque année, six mois après la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le compte de résultat. Le dernier jour de l'exercice est fixé au 31 octobre.

Pour permettre le contrôle de la qualité du service qui est confié au concessionnaire, celui-ci fournira au concédant un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation des conditions d'exécution du contrat ainsi que la qualité du service, et leur évolution par rapport aux années antérieures. La non production de ces comptes-rendus constitue une faute contractuelle, sanctionnée dans les conditions définies à l'article 52 de la présente convention.

#### **Article 48 du Traité de Concession : Compte rendu technique**

Au titre du compte rendu technique, le concessionnaire doit fournir pour l'année écoulée au moins les indications suivantes :

- l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités,
- l'évolution de l'activité,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- les travaux d'entretien et/ou de renouvellement

#### **Article 49 du Traité de Concession : Compte rendu financier**

Un compte rendu d'exploitation retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la mission de service public confiée au concessionnaire est établi pour chaque exercice.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Il fait apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation

### **B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation**

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux exploitant le casino de Bordeaux est une société par actions simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n° B 418 083 754.

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux est une filiale de la Société de Participations Casinotières elle-même filiale de la société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 215 144,68 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris.

Le contrat de concession a été signé le 27 juillet 1999 pour une durée de 18 ans à compter de la date de notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur , il expire le 17 décembre 2018. Six avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2012 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2017.

# I- Comptes retraçant la totalité des opérations

## I.1- Rapport financier

### Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

### Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans



Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

### Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (63, Rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Cedex)

### **Compte d'exploitation**

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

### **Documents joints :**

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

## Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Comparativement à bon nombre d'entreprises, le groupe Barrière et ses filiales sont pleinement impactés par le contexte économique et financier qui frappe lourdement les performances, les activités et les structures financières des entreprises. Plus qu'un phénomène ponctuel, ce contexte dure depuis maintenant plusieurs années en raison d'un contexte mondial économique et financier difficile.

A ce jour, l'environnement macro-économique en France est marqué par un contexte économique fortement morose, une absence de croissance et des indicateurs de conjoncture au plus bas. A cela, s'ajoutent les conséquences inhérentes à des décisions ayant eu des impacts négatifs majeurs sur l'activité Casinos en France :

- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose ;
- l'instauration du contrôle aux entrées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 ;
- l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (décret du 15 novembre 2006) ;
- la crise financière depuis septembre 2008 lourdement amplifiée en 2009 ;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social ;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquence le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers ;
- le rabet fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes ;
- l'évolution au 31 octobre 2014 de la fiscalité des jeux et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement, impactant le taux marginal de prélèvement à la hausse.

Chacune des activités du groupe Barrière est impactée par un effet ciseau de baisse parfois drastique de ses marchés de clientèles et une pression fiscale forte et croissante engendrant un déséquilibre certain de ses résultats.

La préservation de l'entreprise dans sa dimension de Groupe impose de continuer les efforts déjà entrepris en matière de maîtrise des charges pour réagir aux variations d'activité et réduire les charges fixes.

Dans la continuité de l'évolution permanente de son modèle économique, et encore tout récemment la finalisation de la centralisation de la comptabilité initiée en 2014 et la centralisation des services Paie, le groupe Barrière souhaite poursuivre la maîtrise de ses charges et garantir ainsi dans la mesure du possible la pérennité de l'ensemble des emplois.

En effet, le groupe Barrière a un niveau de dette élevé. De ce fait, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette.

En dépit d'une légère amélioration des résultats sur l'exercice 2014-2015, nous avons constaté au plan national un recul de 2,5% du chiffre d'affaires du Groupe à périmètre constant sur l'exercice 2015-2016.

Ce recul démontre que les résultats demeurent fragiles et encore largement inférieurs à ceux d'avant la crise de 2008. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 jusqu'au 31 octobre 2016, le Groupe a connu une décroissance à périmètre constant français de son Produit Brut des Jeux de – 10,7 %.

En 2016, les 200 casinos Français ont atteint un total de 2,22 milliards d'euros (+2,5% par rapport à 2015) de Produit Brut des Jeux sur l'exercice. Le marché français a accusé entre le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et le 31 octobre 2016 une baisse de – 19,8% et ce malgré l'ouverture de nouveaux casinos.

La pérennité ou la situation financière et économique des établissements du groupe Barrière peut donc s'avérer fragile, obligeant à renégocier les conditions d'exploitation de certaines concessions dont les modalités d'exécution inhérentes à des éléments exogènes majeurs, créent un déséquilibre significatif en défaveur du casino, dont les variables d'ajustement sont limitées eu égard aux conditions d'exploitation et règlementaires de l'activité.

Concernant le casino Barrière de Bordeaux l'activité sur l'exercice 2015/2016 affiche une augmentation de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en hausse de 4.7% par rapport à l'exercice précédent, et une baisse de 4.75% par rapport à l'année 2007.



### **Actionnariat du groupe Lucien Barrière :**

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière, et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas eu d'incidence sur le contrat de délégation de service public avec la Ville.

L'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2015/2016.

## Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	38 178	39 356	3.09 %
Produit Brut Jeux de tables	5 287	6 156	16.44%
Chiffre d'Affaires Restauration	2 093	2 072	-1%
Chiffre d'Affaires Autres	897	718	-19.96 %
<b>Total Chiffre d'Affaires BRUT</b>	<b>46 455</b>	<b>48 302</b>	<b>3.98%</b>
Prélèvement	-24 994	-26 210	+4.78%
<b>CA NET</b>	<b>21 461</b>	<b>22 092</b>	<b>+2.94%</b>

### **Evolution du produit brut machines à sous**

Le produit des machines à sous est en progression de 3.09 % en raison de la poursuite du programme d'investissement dans de nouveaux modèles de machines à sous. Nous avons en effet installé 45 nouvelles machines à sous durant l'exercice, pour un investissement de 946 k€, nous permettant ainsi d'offrir de manière continue à notre clientèle une offre de jeu renouvelée et attractive, avec des modèles de jeu extrêmement récents. Cette très belle évolution de notre produit brut des jeux, tant au niveau des machines que des jeux de table, est en très grande partie dû à notre dynamisme commercial insufflé par l'équipe du service marketing et commercial. L'année 2016 aura compté plus de 50 événements commerciaux et partenariats qui ont été prétextes à inviter nos clients et à faire découvrir le casino de Bordeaux à ceux qui ne le connaissaient pas encore. Enfin un nouveau programme de fidélité a été mis en place depuis le mois de mars.

### **Evolution du produit brut des jeux de tables**

Le produit des jeux de table est également en progression de 16.44 % en raison de l'augmentation de postes de roulette électronique et l'exploitation d'un nouveau jeu de carte l'Ultimate Hold'em poker. Nous allons d'ailleurs continuer nos efforts de promotion de version électronique des jeux de table car elles sont réellement très appréciées d'une partie de nos clients. Cette mise en avant va aussi se concrétiser en 2017 par un changement d'emplacement de la roulette électronique lui permettant de gagner en visibilité et en mise en valeur. Nous accueillons depuis plusieurs années une étape du Barrière Poker Tour, à laquelle participe des joueurs venus de la France entière ce qui nous permet au travers de cet événement d'animer le casino et de donner de la visibilité à notre établissement.

### **Evolution du chiffre d'affaires restauration**

Le recul du chiffre d'affaires de la restauration est du en partie à l'activité sur le segment des entreprises mais aussi sur le segment de la clientèle individuelle en raison du développement de l'offre restauration sur notre zone de chalandise. Durant l'exercice 2016, nous avons modifié légèrement notre offre de restauration en proposant une formule buffet le midi ainsi que le soir avec des prix de vente attractifs. Ce choix a été dicté en réponse à l'attente de joueurs initiés, qui désirent pouvoir déjeuner ou dîner en un minimum de temps et dans un budget restreint. Cette offre de buffet est accompagnée par l'offre de suggestions d'entrées et de



plats renouvelés quotidiennement ainsi que des actions commerciales spécifiques à la restauration telles que l'opération côte de bœuf, les moules frites en été ou bien les imbattables pendant les périodes de vacances scolaires par exemple.

Ce dynamisme et l'animation de ce point de vente nous ont permis, malgré l'arrivée dans notre zone de chalandise de plus de dix offres de restauration concurrentes, de préserver notre chiffre d'affaires.

#### **Evolution du chiffre d'affaires Autres**

Malgré un renforcement de la qualité des spectacles présentés notre chiffre d'affaires divers est en recul en raison de l'annulation de date de spectacle d'artistes que nous n'avons pu remplacer en cours de saison.

#### **Evolution du prélèvement versé à la Ville**

Compte tenu de la progression du produit des jeux et des machines à sous ainsi que des modifications intervenues dans son calcul, le prélèvement versé à la ville augmente de 5.5%

#### **Evolution des charges**

Nos charges de personnel sont stables alors que nos charges d'exploitation sont en augmentation de près de 4 % en raison essentiellement de la mise en place du nouveau programme de fidélité.

Il est à noter que le montant de la redevance variable est de 213 719.80 € conformément à l'article 34 du Traité de Concession, au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

## I.2- Patrimoine

### Description des locaux exploités par le Casino

Le bâtiment du casino appartient à la commune

Il est composé des espaces suivants :

- Le bâtiment principal qui abrite le casino (salle de jeux traditionnels et salles des machines à sous) ainsi que les salles de restaurant.
- Le second bâtiment qui abrite la salle de spectacles de 718 places ainsi que les bureaux administratifs.

### Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

### Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné l'acquisition de machines à sous et l'équipement en nouvelles technologies des machines à sous pour un montant global de 946 K€. Nous avons continué à développer notre offre de jeux de table sous forme électronique en proposant 2 postes supplémentaires de roulette électronique. Le déploiement de notre nouveau programme de fidélité a nécessité un investissement de 516 k€. Nous avons également investi dans le renouvellement de notre matériel d'exploitation pour 92 k€.

### Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article L2333-57 du CGCT (qui imposait aux casinos de consacrer 50% de leurs recettes supplémentaires à des travaux d'investissements destinés à l'amélioration de l'équipement touristique) a été supprimé au 31 octobre 2014.

Un avenant n°6 a été conclu pour l'utilisation des sommes portées antérieurement au compte 471 pour 256 576 € aux travaux de modification structurelle de la terrasse.

Le solde du compte est entièrement apuré au 31 octobre 2016.

### Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Principes et méthodes.

### Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 9 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 998 945.65€ en entretien maintenance (poste entretien + sous traitance sur ces travaux).

### Situation des biens de retour, de reprise du service délégué et biens propres :

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice :  
23 841 630.05 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :  
21 041 346.33 €
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice :  
2 705 315.51 €

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice :  
2 983 988.57 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :  
2 690 016.43 €
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice :  
293 972.52 €

La situation à la clôture de l'exercice des biens propres est la suivante :

- Valeur brute des biens propres à la clôture de l'exercice :  
9 649 580.86 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :  
6 932 069.43 €
- Valeur nette comptable des biens propres à la clôture de l'exercice :  
2 705 315.51 €

### Autres points

#### Descriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 133 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 2% de la masse salariale et 424 heures de formation pour l'ensemble des salariés.



## **II- Qualité du service**

### **Réglementation des jeux**

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretien des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du groupe Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

### **II.1- Mesures de la qualité de service**

#### **II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino**

<b><u>Exercice 2014/2015</u></b>	<b><u>Exercice 2015/2016</u></b>
482 072	482 070

Le casino a pu préserver en 2015/2016 le nombre de ses visites grâce au plan d'actions commerciales extrêmement fourni mis en place en 2016 et malgré quelques éléments perturbateurs comme par exemple la tenue de la coupe de l'UEFA qui a gêné ou freiné l'accès de notre clientèle à notre établissement. Compte tenu du développement de certains équipements dans notre zone (inauguration du nouveau stade de Bordeaux, de l'école des métiers de l'artisanat ...), le casino commence à pêcher d'un manque de signalisation que nous devrions pouvoir renforcer dans le futur.

L'inauguration et l'arrivée du tramway desservant le quartier de Bordeaux Lac à quand à lui été un élément facilitateur des déplacements des clients existants ou des visiteurs, touristes de la zone.

#### **II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)**

<b><u>Exercice 2014/2015</u></b>	<b><u>Exercice 2015/2016</u></b>
87 700	86 097

Malgré nos efforts en matière d'animation du restaurant, de qualité de spectacle afin de favoriser le transfert des spectateurs vers notre restaurant et le souci constant de qualité apporté au buffet le nombre de couverts enregistre une baisse.

## **II.1.4- Commentaires autres activités**

### Artistique et Culturel

Ce secteur a poursuivi une programmation de qualité, laquelle a contribué à développer la notoriété de la salle de spectacle de l'établissement.

La mise en place aussi de soirée à Thèmes, de soirées dansantes ou spectacles contribue à l'animation du casino tout entier.

Le Théâtre du Casino est reconnu maintenant comme un acteur incontournable de la scène culturelle de Bordeaux, il est par ailleurs partie prenante dans beaucoup d'événements culturels majeurs de la ville.

Nous mettons aussi un point d'honneur à programmer des artistes, troupes et compagnies locales et régionales.

La direction des spectacles et animations du groupe Barrière met à disposition de l'équipe du casino une sélection de spectacles de qualité, pour lesquels elle intervient également sur les conditions contractuelles, afin de permettre une programmation variée.

## **II.1.5- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du groupe Barrière (DMS)**

De plus en plus, la Satisfaction Client est au cœur des préoccupations des Casinos Barrière. Pour cerner au plus près cette Satisfaction Client, différentes techniques marketing sont utilisées pour notamment mesurer ce qui est à l'origine de la Satisfaction Client.

Un enquêteur professionnel, tel un client parmi d'autres, se rend dans nos établissements de jeux, et se met en situation réelle. Il observe et analyse les différentes séquences consommateurs à travers un parcours client sur 7 espaces (téléphone, extérieurs, services généraux, machines à sous, jeux traditionnels, restaurants, bars) et effectue ainsi de manière régulière et précise un suivi Qualité du réseau des casinos Barrière pour en évaluer la qualité de services. Dans chaque espace, on mesure la norme produit, la norme service, la communication identité visuelle, la propreté et l'entretien à l'aide de 256 items.

Ces visites inopinées se déroulent plusieurs fois par an dans chacun des établissements du groupe. Grâce à ces mesures régulières, les résultats obtenus permettent d'identifier les points forts et les points faibles de nos sites et afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

## **II.1.6- Observations significatives de clients sur le registre :**

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.



## **II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers**

### **II.2.1- Accueil, informations et suivi des usagers :**

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Dans le cadre de la démarche de qualité de service « As de l'accueil » tous les employés et managers du casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions. Les équipes de l'établissement ont identifiés les éléments pour maintenir et améliorer le confort et le service du client (attitude, attention et action). Pour ce faire, informer, orienter, conseiller et appréhender les besoins des visiteurs sont les préoccupations majeures des employés et managers du casino afin de présenter une qualité de service irréprochable. Des formations sont par ailleurs tenues pour maintenir et améliorer la qualité de service.

### **Prévention pour un jeu responsable**

Le casino s'engage à mettre en place un processus de prévention pour un Jeu Responsable dont l'objectif est que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse altérer sa situation financière, sociale ou économique.

#### **Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux**

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés du groupe Barrière, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur l'établissement (Affiches, brochure) ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

« Préférez un Jeu Responsable » c'est le nom du programme de lutte contre l'addiction lancé dans l'ensemble des établissements du groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Barrière de Bordeaux, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

## Organisation interne

Le correspondant du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est Franck CHEDOZEAU, Membre du comité de Direction aux machines à sous.

## Formation des personnels

Groupe Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction.

Pour le casino Barrière de Bordeaux :

98 salariés ont été formés en 2014, 2015, et 2016 dont 18 salariés statut cadre

## Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet d'évaluer sa pratique du jeu, propose des conseils pour jouer Responsable. Elle propose également des solutions pour se faire aider (site internet, LVA, personne dédiée sur le casino) et le contact d'un centre adresse de traitement des addictions.

Un site internet exclusivement dédié au Jeu Responsable (une création du groupe Barrière) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. [Preferezunjeuresponsable.com](http://Preferezunjeuresponsable.com) permet de faire le lien entre le casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs, en les mettant en contact avec des partenaires professionnels de santé, en les aidant à auto-évaluer leur pratique du jeu ou en leur donnant des conseils pour que leur pratique du jeu reste un plaisir.

## La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable :

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leur permet de mieux maîtriser leurs niveaux de fréquentation dans l'établissement ;
- la L.V.A, valable dans l'ensemble des casinos du groupe Barrière, est un gage de sérieux de notre établissement dans ce domaine ;
- c'est un service unique et exclusif des établissements du Groupe Barrière.

Au printemps 2015, une thèse d'un docteur en médecine (spécialisation psychiatrie) portant sur l'évaluation de la LVA a été réalisée. Cette évaluation externe et neutre de cet outil proposé aux clients fut riche en enseignements et a démontré l'efficacité de notre démarche. Ainsi, la Limitation Volontaire d'Accès constitue une action de prévention ciblée qui présente des indices d'obtention d'un jeu contrôlé.



Pour l'exercice 2015/2016, le Casino Barrière de Bordeaux a signé 325 contrats de L.V.A.

### Orientation des clients en situation d'addiction

En 2015/2016, le casino Barrière de Bordeaux a collaboré avec le service Addictologie du centre hospitalier Charles Perrens de BORDEAUX dirigé par le docteur Auriacombe.

## **Accueil et Informations données aux clients**

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement porté sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et les animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels l'affichage urbain, la radio, la télévision locale, la presse écrite régionale, mais également le mailing ou e-mailing et SMS.

## **Respect des affichages obligatoires**

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

## **Ethique et comportement**

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance

en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

## **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

### **I - Le principe général**

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

### **II - Organisation du dispositif au sein du Casino :**

Début 2017, consécutivement aux nouvelles lignes directrices établies conjointement entre le Service Central des Courses et Jeux et TRACFIN sur les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, chaque établissement du Groupe Barrière a substitué au manuel de



Procédures internes existant un « Protocole interne ». Ce dernier comprend un système d'évaluation et de gestion des risques ainsi qu'un dispositif de contrôle interne adapté.

De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux. A ce rapport est joint le Protocole interne. Les points suivants ont été déclinés dans le rapport de 2015/2016 du Casino :

A) Référents de l'établissement

Pour le casino Barrière de Bordeaux les référents sont :

- Déclarant : Marc KARCHER, Directeur Responsable
- Correspondant : Corinne MAGIS, Directrice financière

B) Actions de formations réalisées dans le casino en 2015/2016

17 collaborateurs ont été formés en 2015/2016 sur 3 sessions de formation dispensées lors des journées d'intégration à destination des nouveaux collaborateurs.

C) Dispositifs de surveillance mis en place

4 réunions du comité lutte anti-blanchiment ont eu lieu en 2015/2016.

D) Statistiques du nombre d'enregistrements effectués sur les registres de change de plus de 2000€

	Nombre d'enregistrements d'Achats	Nombre d'enregistrements de Remboursements
JT : change + de 2000 €	379	600
MAS : change + de 2000 €	181	2997

E) Envois de déclarations de soupçon à TRACFIN

Cette information est confidentielle.

F) Un document a été élaboré par le casino en matière d'évaluation et de gestion des risques (Protocole interne)

## **II.2.1- Sécurité et sureté :**

### Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires..) ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au groupe une conformité totale du PMS (Plan de maîtrise sanitaire). Sur ces bases, le groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du groupe.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)

La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

### Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipeement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.



Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

### Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, l'année 2012 a été marquée par un net recul de ce type d'agressions puisque seulement 2 faits ont été recensés au préjudice d'autres groupes. En 2013 et 2014, 4 établissements en France ont fait l'objet d'agressions à main armée. En 2016, tout comme en 2015, nous constatons 2 vols à main armée.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc la mise en place d'un plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Un premier bilan permet de dire que ces nouveaux matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équiperont nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

### **II.2.3- Décoration, ambiance**

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration, que l'ambiance, doivent y contribuer.

Nous cherchons à rendre attractif notre établissement au gré des événements et des périodes de l'année. Ainsi, la décoration est régulièrement renforcée sur des soirées à thèmes, l'anniversaire du casino, les lancements de nouvelles machines à sous et les périodes de fêtes de fin d'année

### **II.2.4- Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale**

C'est en 2008 que le groupe Barrière a amorcé sa démarche Développement Durable sur l'ensemble de ses établissements. Deux années plus tard, le Groupe décidait d'étendre ce processus à tous les collaborateurs en leur proposant, dans chaque établissement, un cycle de formation les sensibilisant au développement durable et plus particulièrement au système de management environnemental.



C'est ainsi qu'en décembre 2011, le groupe Barrière obtenait sa première certification ISO 14001 sur un premier périmètre de 11 établissements. La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entreprise afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier ses impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement. En mars 2012, le nombre d'établissements certifiés atteignait les 22 structures, et ainsi de suite jusqu'en février 2013 où l'intégralité des établissements français du groupe obtiennent la certification.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, l'audit de renouvellement de certification ISO 14001 a été réalisé auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du groupe Barrière. Le rapport établi par Ecocert, l'organisme auditeur, a confirmé la maturité de notre système de management environnemental. Les établissements Barrière ont été certifiés ISO 14 001 de 2011 à 2015.

Après 5 années d'efforts et de beaux résultats sur la partie environnementale, c'est naturellement que le Groupe a décidé d'évoluer sur une démarche plus globale de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) en se basant sur la norme ISO 26 000. ISO 26 000 est la norme internationale de RSE. Basée sur un principe d'amélioration continue et de progression elle n'est pas certifiable, mais évaluable par un organisme indépendant.

La démarche RSE du Groupe se compose de 5 thématiques :

- Gouvernance & Dialogue
- Relation Clients
- Employeur Responsable
- Environnement
- Développement local

Le Groupe a fait évaluer en janvier 2016 sa politique RSE au regard de l'ISO 26 000 par AFNOR Certification et a obtenu 63% à l'évaluation Score RSE.

Les engagements RSE de Barrière sont les suivants :



#### GOVERNANCE & DIALOGUE

Veiller à la transparence et la loyauté dans les affaires  
Développer une bonne gouvernance  
Développer le dialogue avec nos parties prenantes

---



#### RELATION CLIENTS

Veiller à l'accessibilité de notre offre  
Gérer la relation clients de façon responsable  
Partager notre démarche avec nos clients  
Accentuer le programme de Jeu Responsable  
Introduire des offres de tourisme durable

---



#### EMPLOYEUR RESPONSABLE

Développer le capital humain  
Amorcer une réflexion sur le mieux-vivre au travail  
Faire de la diversité une richesse  
Développer un management responsable

---



#### ENVIRONNEMENT

Réduire nos consommations d'énergie, faire progresser le bâtiment durable  
Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets  
Promouvoir une alimentation responsable, lutter contre le gaspillage alimentaire  
Préserver la biodiversité  
Garantir des établissements sains

---



#### DÉVELOPPEMENT LOCAL

Accentuer les achats locaux dans le respect de la stratégie Achats Groupe  
Développer l'économie locale  
Avoir un rôle moteur dans la culture et le patrimoine des territoires

Au-delà de ces engagements, cette procédure garantit au Groupe une conformité totale de nos établissements au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe de s'investir pleinement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette action responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continue, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le groupe Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

Pour le Casino Barrière de Bordeaux les opérations menées en 2015/2016 sont les suivantes :

- le partenariat avec l'association « Les bouchons d'amour », avec une collecte exceptionnelle auprès de nos clients dans le cadre de la semaine du développement durable,
- le tri des bios déchets
- le tri de tous les déchets dangereux (piles, ampoules et néons, cartouches d'encre...)
- la valorisation des déchets non dangereux (papier, cartons, verre, cagettes, huiles alimentaires...)
- Le nettoyage des berges du lac en partenariat avec la fondation Surfrider et les partenaires du club des entreprises de Bordeaux.
- le partenariat avec l'association « Agir Cancer Gironde » qui collecte les bouchons en liège,
- une collecte de jouets et de matériel de puériculture auprès des salariés du Casino au profit des Apprentis d'Auteuils qui gèrent une crèche dans une commune avoisinante de notre établissement.

Toutes ces opérations seront reconduites pour le prochain exercice.



### III- Compte-rendu technique et financier

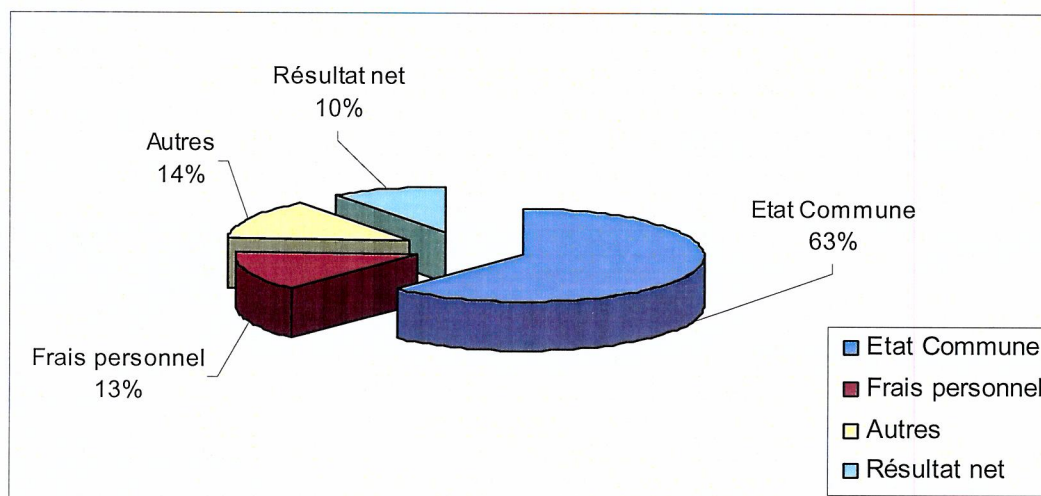
#### III.1- Compte-rendu financier

<u>RAPPEL PBJ</u>	N-1	N	Valeur	%
	43 464	45 512	2 048	4,5

#### I. Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct ( <i>cahier des charges</i> )	4 223 15%	4 456 15%	233	5,5
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat	1 742	1 840	98	5,6
<b>TOTAL PLVT</b>	5 965	6 296	331	5,5
Contribution spécifique au cahier des charges				
- Soutien culturel	202	186	- 16	- 7,9
<b>TOTAL CONTRIBUTION</b>				
- Redevance d'occupation				
• redevance fixe	20	20		
• redevance variable	214	207	-7	-3,3
• redevance capitalisée	48	48		
<b>TOTAL redevance domaniale</b>	282	275	- 7	-2,5
<b>TOTAL GENERAL</b>	6 449	6 757	338	5,2

## II. Historique sur 5 ans



	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
<b>Chiffre d'Affaires brut</b>	48 302	46 455	45 030	45 452	43 008	228 247
Etat Commune (1)	30 142	28 855	27 803	28 439	26 556	141 795
Frais de personnel (2)	6 067	6 069	6 157	6 216	6 363	30 872
Autres	6 981	6 715	6 385	5 864	5 990	31 955
<b>Résultat net</b>	<b>5 112</b>	<b>4 817</b>	<b>4 685</b>	<b>4 913</b>	<b>4 099</b>	<b>23 625</b>

### Détail (1)

Prélèvement	26 210	24 994	24 098	24 479	23 124	122 905
Loyers versés à la ville	275	282	282	279	278	1 396
Impôts et Taxes (LF)	989	1 017	921	1 001	887	4 815
Cahier des charges	186	202	202	213	198	1 001
Impôt société	2 482	2 360	2 300	2 467	2 069	11 678
Total	30 142	28 855	27 803	28 439	26 556	141 795

(2) : y compris participation 546 525 527 551 499 2 648

Nos charges ont augmenté pour cet exercice dans les mêmes proportions que notre chiffre d'affaires en raison de charges exceptionnelles dues à la remise en état, suite à un sinistre, d'une partie de notre installation électrique, et au déploiement du nouveau programme de fidélité du groupe « Le carré Vip ». Toutefois nous restons vigilants en ce début d'exercice et continuons nos efforts en matière de maîtrise de nos charges d'exploitation.



### III.2- Compte-rendu technique

#### 1) Artistique / Culturel

##### a) Programmation dans le casino :

06/11/2015	Toc Toc
19/11/2015	Titoff
21/11/2015	De l'Aube à Minuit
24/11/2015	The classic Rock show
03/12/2015	Jean-Marie Bigard
05/12/2015	Rose
12/12/2015	Luz Casal
31/12/2015	Passions
08/01/2016	Voyages I II III
16/01/2016	Duo des Non
20,21 et 22/01/2016	Vincent Moscato
24/01/2016	Lynda Lemay
29/01/2016	Hubert Félix Thiéfaine
04/02/2016	Les Stentors
06/02/2016	Music-Hall en folie
11/02/2016	Issa Doumbia
08/03/2016	Anne-Sophie Girard
12/03/2016	Chantal Goya
15/03/2016	Corpus Focus
18/03/2016	Axelle Red
20/03/2016	Gala d'étoiles
22/03/2016	Les jeunes musicales de France Au lit
24/03/2016	Imany
31/03/2016	Antoine Duléry
02/04/2016	Hélène Segara
05-06 / 04/2016	Gaspard Proust
08/04/2016	UB 40
09/04/2016	Soirée Concerto
26/04/2016	Jeunesse Musicale de France
27/05/2016	Florent Peyre
08/06/2016	Mathieu Madenian
16/06/2016	Viktor Vincent
30/09/2016	Ricky Norton
04/10/2016	Stéphane Guillon
06/10/2016	Du désir d'horizons
08/10/2016	Cock Robin
13,14 et 15/10/2016	Compagnie Théâtre Job
20/10/2016	Celtic Rythms of ireland

b) Programmation à l'extérieur du casino :

2 et 3/06/2016	MASS B Co-réalisation avec l'Opéra de Bordeaux
23 au 26/06/2016	Bordeaux fête le vin

**2) Contribution au développement touristique**

a) Toutes les actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville (feu d'artifices, organisation de tournoi jeu, sport, animation ludique- tombola, illumination de la façade, etc)

Toutes les conventions, remises de prix et synergies avec les hôtels de la zone du Lac contribuent également à ce développement.

b) Sponsoring, Partenariat

- Au festival le FAB
- Au Jumping International de Bordeaux
- A Bordeaux Fête le Fleuve
- A l'Opéra National de Bordeaux (Simon Boccanegra)

c) Revue de presse :

Nos actions, notre activité et nos événements sont de grande qualité. Nous sommes considérés par les médias comme un acteur majeur de la Ville. Nous sommes sollicités par les journalistes et notre actualité est naturellement couverte et retranscrite dans la presse locale, régionale, les publications de l'Office de Tourisme et les sites internet.

d) Opérations Commerciales

- Arrivées de nouvelles machines à sous
- Animations calendaires (Chandeleur, Nouvel An Chinois, Saint-Valentin, Pâques .....)
- Jeux à destination des clients du casino
- Anniversaire du Casino
- Folle journée

**3) Restaurant(s) / Bar(s)**

a) Cartes, horaires et jours d'ouverture

- Bar « La Carène » : ouvert tous les jours de 21h00 du à 3h30
- Brasserie « Café Barrière » : ouvert tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00
- Bar « Led & bar » service de consommations diverses : ouvert tous les jours de 10h00 à 3h30

b) Capacité des points de vente :

- La Brasserie « Le café Barrière » : 170 places assises
- « La Passerelle / Salon des Etoiles » : espace polyvalent de 60 à 250 places assises pour dîners, dîners dansants et spectacles. Cocktails jusqu'à 500 personnes.
- Terrasse ouverte de mai à septembre : 40 places assises

c) l'activité :

	N-1	N
<b>Nbre de Cvts</b>	72 131	69 615
	<b>N-1</b>	<b>N</b>
<b>Ticket moyen</b>	33,72	33,60
	<b>N-1</b>	<b>N</b>
<b>CA TTC</b>	2 216	2 339

#### **4) Effectif**

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

- Secteur Machines à sous : 32 collaborateurs
- Secteur Jeux Traditionnels : 31 collaborateurs
- Secteur Restaurant : 27 collaborateurs
- Secteur Maintenance : 9 collaborateurs
- Secteur Sécurité, Accueil, Vidéo : 23 collaborateurs
- Secteur Administratif : 6 collaborateurs
- Secteur animation / marketing : 5 collaborateurs

b) Organigramme de l'établissement (non nominatif)

*Voir pièces jointes*

c) Formations réalisées

- Internes
  - ✓ Prévention abus de jeux
  - ✓ Sauveteur secouriste du Travail
  - ✓ Equipier intervention incendie
  - ✓ Lutte anti blanchiment

- Externes
  - ✓ Habilitations électriques
  - ✓ Recyclages SSIAP 1
  - ✓ Formation initiale SSIAP 2
  - ✓ HACCP
  - ✓ Sécurité en restauration
  - ✓ Programme fidélité « Carré Vip »
  - ✓ Briefing Débriefing
  - ✓ Management
  - ✓ Réseaux sociaux
  - ✓ Perfectionnement des Dirigeants

## **IV- Perspectives**

### **PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE**

Dans la continuité de ces dernières années, les perspectives de l'activité casinotière en France, qui a subi une décroissance de près de 20 % depuis 2007, restent incertaines dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité et par le climat d'incertitudes économique et financier.

Par ailleurs, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France.

Les récentes dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

La loi n°2017-257 en date du 28/02/2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, met en place une expérimentation sur les clubs de jeux à Paris pour une durée de 3 ans. L'article n°34 de cette loi autorise dans la capitale l'expérimentation de clubs de jeux à partir du 1er Janvier 2018. Le Groupe subit une nouvelle fois une réglementation qui évolue défavorablement sur son activité qui subira ainsi une nouvelle baisse.

Par ailleurs l'expérimentation est limitée à Paris, mais il n'est pas exclu que des évolutions puissent être envisagées dans un second temps sur une extension géographique ou sur l'offre de jeux.

Le Groupe reste vigilant sur les risques d'une extension de cette expérimentation qui aura des répercussions fortes pouvant engendrer des déséquilibres économiques majeurs pour les casinos.

En 2017 nous poursuivons le renouvellement de nos machines à sous, dont certaines avec des thématiques fortes afin de continuer à surprendre nos clients. Nous procédons à l'expérimentation au niveau national d'un nouveau jeu dénommé le black-jack Blazing's 7. Ce jeu correspond en tous points au jeu du black-jack et les clients peuvent, avec une mise additionnelle, séparée, tenter de gagner l'un des deux jackpots progressifs s'ils réunissent trois cartes « 7 » de même couleur.

Une terrasse était exploitée avec des machines à sous et a du être fermée en janvier 2017. Celle-ci sera réouverte en juin 2017, avec des travaux qui remplacent le toit actuel fermé par un toit composé de lamelles rétractables, ce qui nous



permettra de d'exploiter cet espace en terrasse fumeur lorsque les conditions météorologiques le permettront  
L'année 2017 va .marquer le premier anniversaire du nouveau programme de fidélité national du groupe Barrière.

## **- Documents joints -**

- Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale
- Organigramme
- Cartes restaurant et bar



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise Rue CARDINAL RICHAUD 33300 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 1 8 0 8 3 7 5 4 0 0 0 2 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/02/2016					
		N-1 31/02/2015					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 057 879	930 493	127 386
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	727		727
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	17 997 446	15 528 802	2 468 644
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 724 870	9 535 454	2 189 415
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 879 283	5 422 823	456 460
		Immobilisations en cours	AV	AW	974		974
		Avances et acomptes	AX	AY	2 460		2 460
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	40 000		40 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 258		3 258
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	36 706 901	31 417 573	5 289 327	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	81 125	81 125	83 860
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU	6 216		6 216
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	36 382		36 382
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	93 052	16 090	76 962
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	13 561 590		13 561 590
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 395 622		1 395 622	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	95 937		95 937	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	15 269 928	16 090	15 253 838	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	51 976 829	31 433 663	20 543 165	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 6 750 000.....)	DA	6 750 000	6 750 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	675 000	675 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	110 205	110 205	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	9 968	9 041	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	5 062 448	4 815 926	
	Subventions d'investissement	DJ	482 175	335 033	
	Provisions réglementées *	DK	18 833	7 916	
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>13 108 631</b>	<b>12 703 124</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	92 966		
	Provisions pour charges	DQ	49 770	45 263	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>	<b>142 736</b>	<b>45 263</b>	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		14 279	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	600 000	600 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	247 771	247 134	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	538 088	896 088	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 107 153	4 816 139	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	230 126	353 277	
Autres dettes	EA	568 656	721 191		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>7 291 798</b>	<b>7 648 111</b>	
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	<b>ED</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>20 543 165</b>	<b>20 396 498</b>	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 044 026	7 400 976		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		14 279		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : <u>SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	23 737	FB		FC	23 737		18 958	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	22 067 913	FH		FI	22 067 913	21 480 717	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	22 091 650	FK		FL	22 091 650		21 499 676	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	628 707		483 016	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	445 841		408 865	
	Autres produits (1) (11)					FQ	16 156		14 206	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	23 182 355		22 405 765
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	( 17 268)		2 670	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 154		1 961	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 012 072		1 027 753	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 734		( 2 681)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 488 092		4 353 656	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	989 109		1 016 839	
	Salaires et traitements*					FY	4 043 137		4 066 625	
	Charges sociales (10)					FZ	1 477 904		1 477 268	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	2 281 156		2 177 179
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	16 090		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	97 473		2 436	
	Autres charges (12)					GE	778 583		689 610	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	15 172 239		14 813 321	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	8 010 115		7 592 443	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			90	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN	1 846		972	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1 846		1 063	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS	122		87	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	122		87	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	1 724		976	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	8 011 840		7 593 420	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 102 977	KE		KF		17 892		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	17 997 446		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	11 211 366		KT		KU	1 545 619	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 797 212		KW		KX	17 211		
		Matériel de transport*				KY			KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 142 869		LC		LD	67 304		
	Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	768		LI		LJ	205		
	Avances et acomptes					LK			LL		LM	2 460		
	TOTAL III					LN	35 149 663		LO		LP	1 632 801		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U	40 000		8V		8W				
Autres titres immobilisés					IP			IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 558		IU		IV	6 500			
TOTAL IV					LQ	42 558		LR		LS	6 500			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	36 295 198		ØH		ØJ	1 657 193			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						par virement de poste à poste		3		4				
						1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	62 262	LW	1 058 607	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	17 997 446	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	1 032 115	MK	11 724 870	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	5 226	MN	4 809 196	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	140 086	MT	1 070 087	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	974	NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE	2 460	NF			
TOTAL III					IY		NG	1 177 428	NH	35 605 035	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	40 000	ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	5 800	2F	3 258	2G		
	TOTAL IV					I3		NJ	5 800	NK	43 258	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	1 245 491	ØL	36 706 901	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINONéant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH	930 493			
Terrains				PI	PJ	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ				
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	14 354 437		PV	PW	PX	PY	15 528 802			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 578 460		PZ	QA	QB	QC	9 535 454			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	4 379 723		QD	QE	QF	QG	4 538 895			
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	973 533		QL	QM	QN	QO	883 928			
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT				
TOTAL III		29 286 156		QU	QV	QW	QX	30 487 080			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		30 225 736		ØN	ØP	ØQ	ØR	31 417 573			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	11 323	R8	R9	S1	407	S2	S3	S4	10 916	
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III	X2	11 323	X3	X4	X5	407	X6	X7	X8	10 916		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP	11 323	NQ	NR	NS	407	NT	NU	NV	10 916		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	11 323		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	407		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	10 916

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

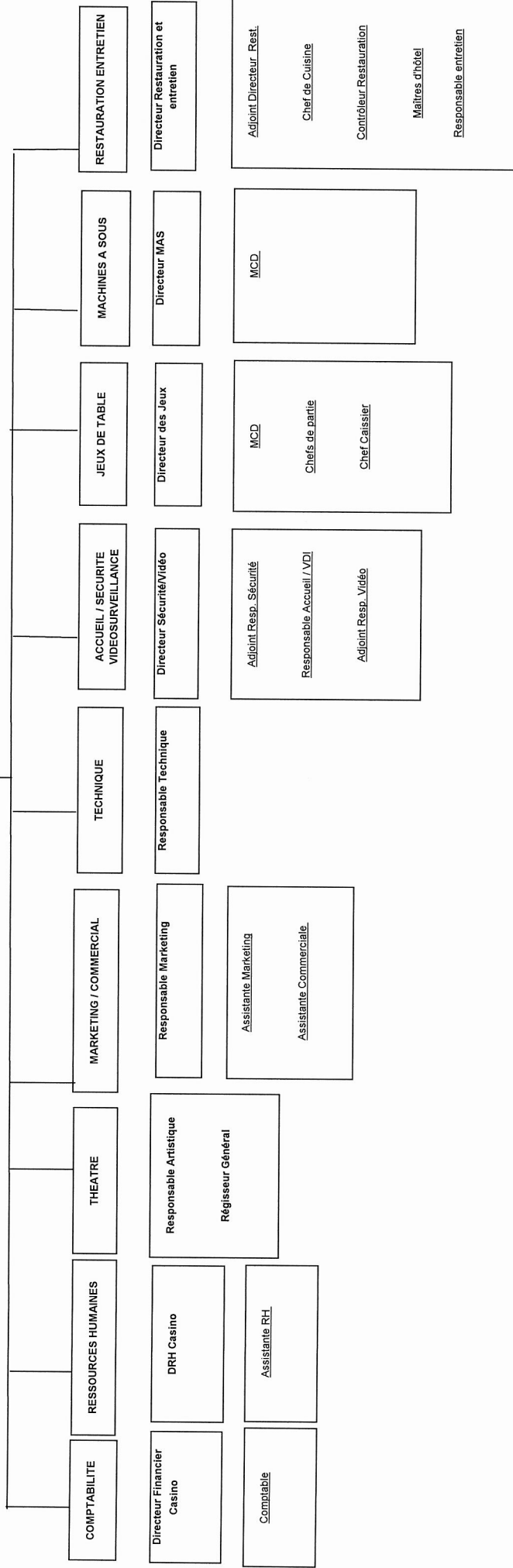




# ORGANIGRAMME CASINO BARRIERE DE BORDEAUX



DIRECTEUR RESPONSABLE







## LES APÉRITIFS

### LES CHAMPAGNES

Champagne Fouquet's Brut SA  
Champagne Pommery Brut Royal SA  
Champagne Fouquet's Rosé Brut SA

### LES CLASSIQUES

Apérol Spritz  
Kir au vin blanc  
Kir Royal au Champagne Fouquet's  
Ulter blanc, Merlot blanc, rouge ou rosé  
Suzette, Porto Sanderman Rudy (ouje)  
Campari  
Ricard Prats 51  
Tanqueri (sac) 2015 Cotes-de-Gascogne IGP

## LES COCKTAILS

### SANS ALCOOL

Vendetta  
Jus d'ananas, sirop d'agave, sirop de fraise

### AVEC ALCOOL

Merlot Royal  
6cl Merlot blanc, 6cl Champagne Fouquet's, citron vert  
Café d'As  
4cl Cognac Rémy Martin, jus d'ananas, sirop de pêche

### CLASSIQUES

Americano  
3cl Merlot blanc, 3cl Merlot rouge, 3cl Campari, orange & citron  
Irish Coffee  
4cl Whiskey Jameson, sucre de canne, café granité

## LES ALCOOLS

Whisky Grants signature  
Whisky Glenfiddich Highland Malters  
Whisky Jack Daniels  
Rhum Bacardi, Vodka Polakov, Gin Cissens  
Complément sirop  
Complément jus de fruits, sodas

## LES BIÈRES

### PRESSION

Kronenbourg 1664

### BOUTEILLES

Carlsberg  
Heineken  
Cimelbergen Blanche

## LES SOFTS

### PRESSION

Coca-Cola, Coca-Cola Zero

Sprite  
Fanta

### BOUTEILLES

Coca-Cola light  
Orange  
Neslea  
Limonade  
Schweppes Tonic, Schweppes agrumes

## JUS DE FRUITS ET NECTARS GRANINI

Orange pamplemousse, ananas, tomate, framboise, multivitaminé, arctique, pomme

# buffets

À VOLONTÉ

## LES FORMULES

lundi - vendredi au déjeuner

### FORMULE EXPRESS

BUFFET DE PLATS CHAUDS  
+ CAFÉ OU THE COURMAND

14,90 €

### BUFFET SOLO

ENTRÉE OU DESSERT

8,90 €

### BUFFET DE PLATS CHAUDS

11,50 €

### BUFFET DUO

ENTRÉE + PLAT  
OU PLAT + DESSERT

15,90 €

### BUFFET GOURMAND

ENTRÉE + PLAT + DESSERT

24,50 €

LA LISTE DES ALERGENES EST DISPONIBLE A L'ACCUEIL DU CASINO

Ouvrir tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00.  
Service jusqu'à minuit les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

## LES VINS AU VERRE

sélection barrière

### ROUGE

Château Hopsitalier Arr de Vivre 2014  
Pays d'Oc IGP  
Château Parache d'Aux 2011  
Médoc AOC Cuv Bourgeois

### BLANC

Chardonnay de la Chevallerie - Domaine Laroche  
Pays d'Oc IGP - vin BIO  
Le Dada de Rouillac  
Pessac-Léognan AOC

### ROSÉ

Petit saïon Meur  
Cotes-de-Provence AOC

## LES VINS EN PICHETS

### ROUGE - Bordeaux AOC

Rosé - Cotes-de-Provence AOC

BLANC - Pacherenc-du-vic-bilh VDP

## LES EAUX MINÉRALES

Vittel E-vian

Saint Pellegrino, Badoit

Perrier

## LA CAFÉTERIE

Café ou thé gourmand  
accompagné de cinq mini-desserts

Espresso, décaféine

Capuccino double espresso

Irish coffee

Thés, Kusmi Tea

Earl Grey, Ceylan, Vert menthe

Infusions Kusmi Tea

Verveine, verveine/menthe, tilleul/verveine, camomille

# COFFRET Chance & courmandises

1 COUPE DE CHAMPAGNE I.O.C.I

3 consommables au bar

LE BUFFET À VOLONTÉ

Entrée + Plat + Dessert

VIN 25cl & CAFÉ

5 € DE JETONS\*

35 € SEULEMENT

EN VENTE AU ACCUEIL DU CASINO

\* Jetons non échangeables, non remboursés.







# LA CAVE

Sélection Bourde

	15 cl	37,5 cl	75 cl
<b>VINS ROUGES</b>			
Château de Camerac, cuvée « Prince Noir » Bordeaux Supérieur AOC	1000 €	19,90 €	
Dourthe N°1 Bordeaux AOC	4,90 €	11,00 €	18,50 €
Domaine du Grand Jaure 2012 Pechaurant AOC			19,00 €
Château Haut-Moulin 2014 Blaye-Côtes de Bordeaux - vin BIO			19,50 €
Château Tour de l'Air 2013 Haut-Médoc-Saint-Émilion AOC	5,80 €		21,90 €
Château Hospitier Art de Vivre 2014 Pays d'OC IGP	770 €		32,00 €
Château Parthez d'Aux 2011 Médoc Cui Bourgeois	8,40 €		34,00 €
Diane de Belgique 2014/12 Haut-Médoc AOC D <sup>1</sup> vin Château belgwe!	18,90 €		36,00 €
Château La Garance 2014/12 Graves AOC			27,90 €
Château Chambellan 2015 Lalande-de-Pomerol AOC			34,00 €
Château Mouliner 2012 Pomerol AOC			58,00 €
Château Belgique 2011 Haut-Médoc AOC - 5 <sup>ème</sup> CCC	3100 €		89,00 €
Château Desmail 2008-2012 Haut-Médoc AOC - 3 <sup>ème</sup> CCC	3200 €		82,00 €
Château Latour-Martillac 2012 Pessac-Léognan AOC - CCC de Graves	3400 €		68,00 €
<b>VINS BLANCS</b>			
Tanquet lecl Cotes-de-Corsacque IGP	15 cl	37,5 cl	75 cl
	4,90 €		15,50 €
Dourthe N°1 Bordeaux AOC		10,00 €	18,50 €
Château la Grève, cuvée du pin Sainte-Croix-du-Mont AOC	5,00 €	12,00 €	21,00 €
Chandonnay de la Chevillière - Domaine Laroché Pays d'OC IGP - vin BIO	4,40 €		22,90 €
Le Dada de Bouillac Pessac-Léognan AOC		8,80 €	40,00 €
Les Colibras - Joseph Mellor Santenc AOC			35,00 €
<b>VINS ROSÉS</b>			
Château Landereau Bordeaux Cillat AOC	15 cl	37,5 cl	75 cl
		9,90 €	16,50 €
Dourthe N°1 rosé Bordeaux AOC		11,00 €	18,50 €
Paris Saint Maur Cotes-de-Provence AOC		4,80 €	21,00 €

**Services & Délices**

Nouveau dans votre restaurant

Produisez votre plaisir en apportant votre bouteille chez nous

**Carre VIP Membre**

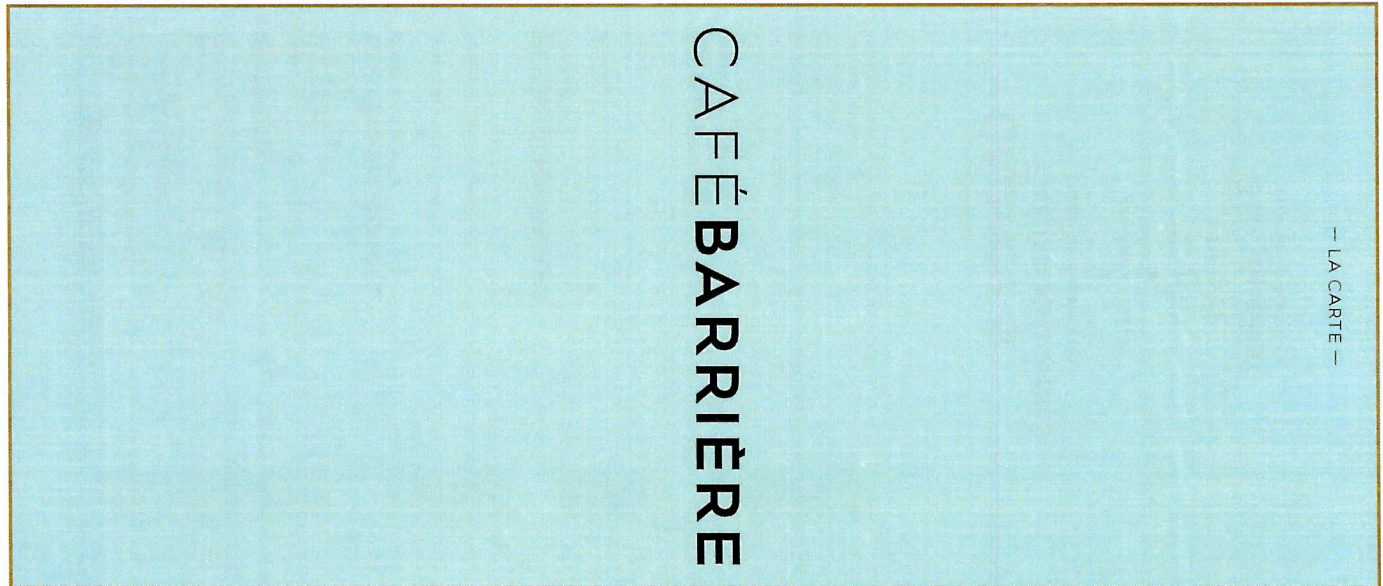
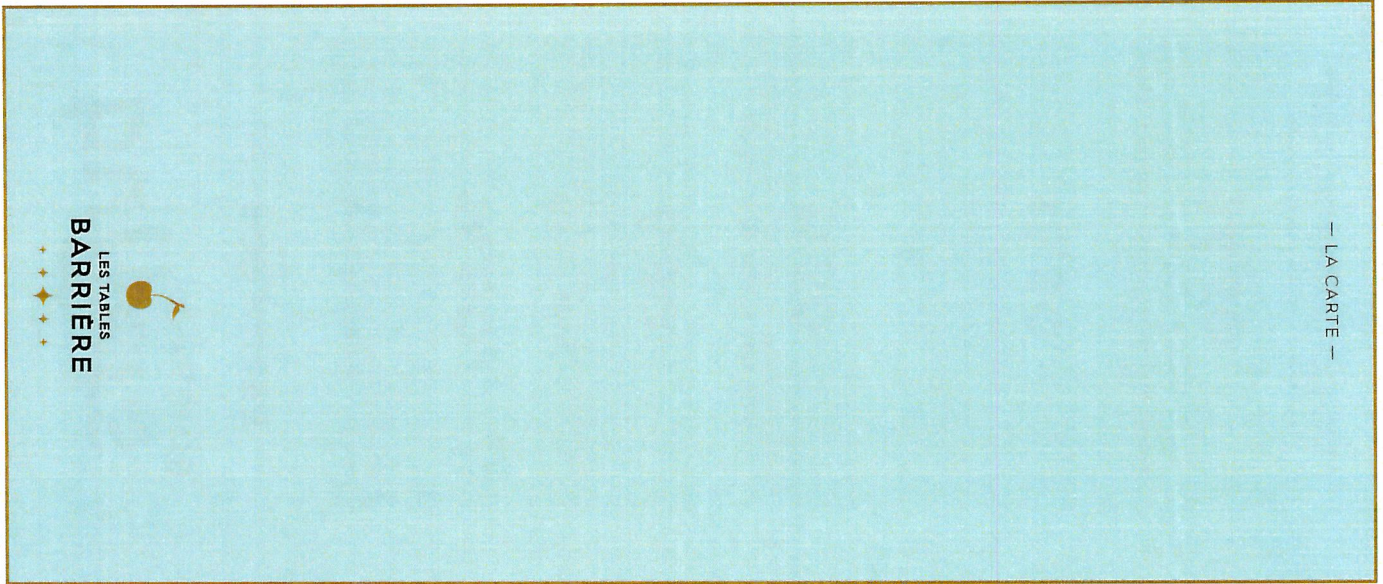
GAZNEZ DES POINTS TRANSPARENTS EN PRIVILEGES

idourchelle

WIFI

Rejoignez-nous sur Casaribordeaux

Rue du Cardinal Richieu • 33000 Bordeaux  
Accès Internet Wifi • Accès Parking des Coprès  
Tél: 05 56 69 42 00 • www.casario-bordeaux.com





## LES APÉRITIFS

### LES CHAMPAGNES

Champagne Fouquet's Brut SA  
Champagne Pommery, Brut Royal SA  
Champagne Fouquet's Rosé Brut SA

### LES CLASSIQUES

Aperol Spritz  
Kir au vin blanc  
Kir Royal au Champagne Fouquet's  
Lillet Blanc, Minini Blanc, rouge ou rosé  
Suzé, Porto Sandeman Ruby/fougel  
Campari  
Ricard, Pratsi si  
Tanqueri (seul) 2013 Cotes-de-Gascogne IGP

10 cl 900 €  
75 cl 6500 €  
25 cl 6900 €

10 cl 730 €  
10 cl 430 €  
10 cl 850 €  
6 cl 450 €  
6 cl 450 €  
6 cl 450 €  
6 cl 450 €  
6 cl 450 €  
2 cl 420 €  
15 cl 450 €

## LES COCKTAILS

### SANS ALCOOL

Vendemia  
Jus d'ananas, sirop d'orange, sirop de fraise

### AVEC ALCOOL

Minini Royal

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

4 cl Cognac Henry Minini, Jus d'ananas, sirop de pêche

# buffets

À VOLONTÉ

## LES FORMULES

soirs, week-ends  
et jours fériés

### BUFFET SOLO

ENTRÉE OU DESSERT

8,90 €

### BUFFET DE PLATS CHAUDS

11,50 €

### BUFFET DUO

ENTRÉE + PLAT  
OU PLAT + DESSERT

17,90 €

### BUFFET GOURMAND

ENTRÉE + PLAT + DESSERT

24,50 €

LA LISTE DES ALLERGÈNES EST DISPONIBLE À L'ACCUEIL DU CASINO

Ouvert tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00.  
Service jusqu'à minuit les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

## LES VINS AU VERRE

Sélection Burmese

### ROUGE

Château Hôpitalier Arr de Vvra 2014  
Pays d'OC IGP  
Château Parache d'Aux 2011  
Hédouc AOC Cuv Bourgeois

15 cl 770 €  
15 cl 840 €

### BLANC

Chardonnay de la Chevalerie - Domaine Laroche  
Pays d'OC IGP - vin BIO  
La Dede de Bouilliac  
Pessac-Léognan AOC

15 cl 440 €  
15 cl 460 €

### ROSE

Petit Saint Mour  
Cotes-de-Provence AOC

15 cl 450 €

## LES VINS EN PICHETS

### ROUGE - Bordeaux AOC

ROSE - Cotes-de-Provence AOC

BLANC - Pacherenc-du-vic-Bilh VDP

50 cl 500 €  
50 cl 750 €  
25 cl 500 €  
25 cl 500 €  
50 cl 750 €

## LES EAUX MINÉRALES

Vittel Evian

San Pellegrino, Badoit

Perrin

50 cl 350 €  
100 cl 500 €  
50 cl 350 €  
100 cl 500 €  
33 cl 350 €

## LA CAFÉTERIE

Café ou thé gourmand  
accompagné de cinq mini-desserts

Espresso, décaféiné  
Cappuccino, double espresso  
Irish coffee  
Thés, Kurumi Tea  
Earl Grey, Ceylan, Vert menthe  
Infusions Kusumi Tea  
Veronica, Veronchementhe, tilleul, tilleul/menthe, camomille

6,90 €  
2,10 €  
3,50 €  
4,90 €  
3,00 €  
3,00 €

## Chance & Gourmandises

1 COUPE DE CHAMPAGNE IGP

à consommer sur le 5 Bjr

LE BUFFET À VOLONTÉ

Entrée + Plat + Dessert

VIN 25cl & CAFÉ

+ 5 € DE JETONS\*

35 € SEULEMENT

EN VENTE À L'ACCUEIL DU CASINO

\* Jetons non-échangeables, non remboursables.



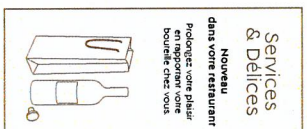


# LA CAVE

Sélection Barrière

## VINS ROUGES

Château de Camarac, cuvée « Prince Noir » Bordeaux Supérieur AOC	15 cl	3,75 cl	75 cl
		1000 €	19,90 €
Dourthe N°1 Bordeaux AOC	4,90 €	1000 €	18,50 €
Domaine du Grand Jaure 2012 Pechamant AOC			18,00 €
Château Haut-Moulin 2014 Blaye-Côtes de Bordeaux - Vin BIO	5,30 €		18,50 €
Château Tour Bal-Air 2013 Montagne-Saint-Emilion AOC	7,70 €		21,90 €
Château Hospitalier Art de Vivre 2014 Pays d'OC IGP			32,00 €
Château Franche d'Aux 2011 Médoc Ciu Bourgeois	8,40 €		34,00 €
Diane de saignée 2011/12 Haut-Médoc AOC (2 <sup>ème</sup> vin Château Belgique)		18,90 €	38,00 €
Château La Garance 2011/12 Graves AOC			27,90 €
Château Chambellan 2013 Lalande-de-Pomerol AOC			34,00 €
Château Mouliner 2012 Pomerol AOC			58,00 €
Château Bellevue 2011 Haut-Médoc AOC - 3 <sup>ème</sup> CCC	3,000 €		59,00 €
Château Desmirail 2008-2012 Mérignac AOC - 3 <sup>ème</sup> CCC	3,500 €		62,00 €
Château Laroux-Marielle 2012 Pessac-Léognan AOC - CCC de Graves	34,00 €		65,00 €
<b>VINS BLANCS</b>			
Tartieret Jacl Côtes-de-Gascogne IGP	18 cl	3,75 cl	75 cl
		4,90 €	15,50 €
Dourthe N°1 Bordeaux AOC		1,00 €	18,50 €
Château la Craze, cuvée du pin Saint-Gex-du-Haut AOC	5,00 €	12,00 €	20,00 €
Chardonnay de la Chevillière - Domaine Laroche Pays d'OC IGP - Vin BIO	4,40 €		22,90 €
La Dada de Rouillac Pessac-Léognan AOC	8,80 €		40,00 €
Las Collinettes - Joseph Mellor Sancerre AOC			35,00 €
<b>VINS ROSÉS</b>			
Château Landreau Bordeaux Clairet AOC	18 cl	3,75 cl	75 cl
		9,90 €	16,50 €
Dourthe N°1 Rosé Bordeaux AOC		1,00 €	18,50 €
Petit Saint-Maur Côtes-de-Provence AOC	4,80 €		21,00 €



**Services & Délices**  
Nouveau dans votre restaurant  
Profitez de votre plaisir en dégustant votre bouteille chez vous.



**le Carré VIP**  
MARIAGE  
GAGNER DES POINTS AVEC VOS ACHATS EN PRIVILEGES  
4.1000000000000000

Chaque achat de vin chez LA CAVE vous permet de gagner des points. Plus vous achetez, plus vous gagnez. Ces points peuvent être utilisés pour acheter des bouteilles de vin à un tarif privilégié. Les points sont valables pendant 12 mois à compter de leur acquisition. Les points sont cumulés et ne peuvent être utilisés que pour acheter des bouteilles de vin chez LA CAVE. Les points ne peuvent être utilisés que pour acheter des bouteilles de vin chez LA CAVE. Les points ne peuvent être utilisés que pour acheter des bouteilles de vin chez LA CAVE.



Rejoignez-nous sur [Facebook](#)  
Rue du Cardinal Richelieu • Bordeaux, LDC  
Accès Internet gratuit • Accès Internet sécurisé  
Tel: 03 53 93 49 00 [www.lacave.com](#)

— LA CARTE —

— LA CARTE —

# CAFÉ BARRIÈRE

LES TABLES  
BARRIÈRE







SANS ALCOOL	
Après 22h	7.90
Avant 22h	8.70
Après 22h	7.90
Avant 22h	8.70
Après 22h	7.90
Avant 22h	8.70

CREATIONS	
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80

CLASSIC COCKTAILS	
Après 22h	7.30
Avant 22h	8.00
Après 22h	8.90
Avant 22h	9.80
Après 22h	8.90
Avant 22h	9.80

Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80

Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80

Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80
Après 22h	9.80
Avant 22h	9.80

LES TABLES BARRIÈRE



LA LISTE DES ALÉPHES EST DISPONIBLE A L'ACCUEIL DU CASINO

**1 SANDWICH + 1 BOISSON AU CHOIX**

Bière pression Hendken 25cl  
soda pression 33cl  
jus de fruits 25cl Vinet 25cl

Après 22h **8€80**

Avant 22h **8€00**

**FORMULE**

**SANDWICHS VARIÉS**

Le jambon-ementral + Le poulet crudité + Le provençal + Le landais + Le thon mayonnaise

Après 22h **6€10**

Avant 22h **5€50**

LES TABLES BARRIÈRE



led&bar

COCKTAILS • TEA TIME • CHAMPAGNES







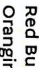
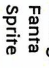

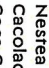
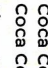
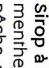


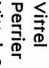
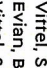




## NECTARS

 Nectars de fruits	25 cl	4,10
Orange, pamplemousse, ananas, tomate, framboise, multivitaminé, abricot, pomme, fraise		



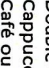
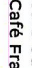

## SODAS

 Red Bull	25 cl	6,10
 Orangina	25 cl	4,10
 Fanta	25 cl	4,10
 Sprite	25 cl	4,10
 Schweppes Agrumes	25 cl	4,10
 Schweppes	25 cl	4,10
 Nestea	25 cl	4,10
 Cacolac	25 cl	4,10
 Coca Cola	33 cl	4,10
 Coca Cola Light, Coca Cola Zéro	33 cl	4,10
 Sirop à l'Eau	25 cl	2,50
menthe, grenadine, fraise, citron, pêche, orange		


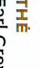
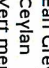
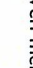



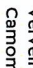

## EAUX

 Vitell	25 cl	3,20
 Perrier	33 cl	4,00
 Vitell, San Pellegrino	50 cl	3,60
 Evian, Badoit	50 cl	3,60
 Vitell, San Pellegrino	100 cl	5,20
 Evian, Badoit	100 cl	5,20

## CAFÉTERIE

 Espresso, Décaféiné	2,30
 Double Espresso	3,60
 Cappuccino	3,60
 Café ou Thé Gourmand	7,30
 Café Frappé	4,40

## THÉS & INFUSIONS KUSMI TEA

 THÉ		
 Earl Grey	3,50	3,50
 Ceylan	3,50	3,50
 Verr menthe	3,50	3,60
 INFUSION		
 Verveine	3,50	3,50
 Tilleul/Tilleul Menthe	3,50	3,60
 Verveine/Menthe	3,60	3,60
 Camomille	3,50	3,50



# LA CARÈNE

OUVERT TOUTS LES JOURS DE 21H00 À 4H00

CASINO BARRIÈRE BORDEAUX  
RUE CARDINAL RICHAUD  
33500 BORDEAUX LAC  
www.casino-bordeaux.com

Apila Novembre 2016





# ALCOOLS 4 cl

## WHISKY

### BLENDED

William Lawson	6,20
JB Rare	6,70
Grant Signature	7,40
Chivas Regal 12 ans	8,10
<b>SINGLE MALT</b>	
Dalwhinnie 15 ans	8,70
Lagavulin 16 ans	8,70
Knockando 12 ans	9,20
Oban	8,70
Jameson	7,10
Aberlour 10 ans	8,10

## TEQUILA

Sauza Bianco	6,20
--------------	------

## COGNAC

Rémy Martin VSOP	8,70
Rémy Martin XO	16,40

## ARMAGNAC

Château de Laubade VSOP	7,50
-------------------------	------

## BOURBON

Jack Daniels	8,40
--------------	------

## CALVADOS EAU DE VIE

Poire Williams Carrton	8,70
Calvados Drouin	8,70

## RHUMS

Bacardi	6,20
Saint James blanc ou Ambré	6,20
Havana Club 3 ans	6,90

## LIQUEUR

Cointreau	6,20
-----------	------

## VODKA

Bailey's	6,20
Marie Brizard	6,20
Get 27, Get 31	6,20
Manzana Verde	6,20
Grey Goose	6,90
Malibu	6,20

## CIN

Cibson's	6,40
Bombay Sapphire	6,90

Complément sirop	0,80
Complément sodas & jus de fruits - 20 cl	1,70
Complément Red Bull	2,80
Complément sirop	0,80

Tarifés TTC nets - TVA en vigueur selon la législation en cours - service compris. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. En respect de la législation sur les dérivés d'alcool et dans l'intérêt de tous la direction se réserve le droit d'arrêter la consommation d'alcool dès qu'elle l'a jugé nécessaire. Merci de votre compréhension.

# APÉRITIFS

Kit au vin blanc	10 cl	5,00
Kit Royal Champagne Fouquet's Brut SA	13 cl	10,00
<small>Carte de cassis, fruit de pêche, fraise, fraise des bois</small>		
Lillet blanc	6 cl	5,10
Campari	6 cl	5,10
Martini (Bianco, Rosso, Rosso)	6 cl	5,10
Porto rouge sandeman Rudy	6 cl	5,10
Suze	6 cl	5,10
Ricard, Pastis	2 cl	5,10

**Le Carré VIP BARRIÈRE**

GAGNEZ DES POINTS TRANSFORMEZ-LES EN PRIVILEGES

**VOS AVANTAGES LE CARRÉ VIP BARRIÈRE:**

- Un accès facilité en salle de jeux sur présentation de votre carte.
- Offre de bienvenue\* : une coupe de Champagne Fouquet's offerte.
- La possibilité de gagner et cumuler des points & transformer en offres exclusives.
- Le choix d'une **Dans le Carré**® durant laquelle vos points sont doublés.

**JOUEZ, GAGNEZ DES POINTS !**

- ESPACE MACHINES & SOUS**  
Instérez votre carte dans le lecteur de votre machine à sous.
- ESPACE JEUX DE TABLES**  
Présentez votre carte au personnel en salle ou en caisse des jeux de tables au moment de changer vos euros comme des jetons.

\*Offre à tous points activés. Les accompagnés dans votre Casino et les Hôtels, Barrière & Découvrir dans le cadre de votre rendez-vous à la bonne intention dans votre Casino pour en profiter ! Renseignements à l'accueil du casino.

LA LISTE DES ALÉGENRES EST DISPONIBLE A L'ACCEUIL DU CASINO. L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

# BIÈRES

<b>PRESSION</b>	25 cl	
Kronenbourg 1664		4,30
<b>BOUTEILLE</b>	33 cl	
Heineken Star		5,40
Pelforth Brune		5,40
Desperados		6,30
Affligem		6,30
Crimbergen Blanche ou Blonde		6,30

# CHAMPAGNES

<b>BRUT</b>	10 cl	75 cl
Fouquet's SA	9,30	60,50
Piper Heidsieck		69,00
Pommery Royal SA	9,90	75,90
<b>ROSÉ</b>		
Fouquet's SA	10,90	69,00

# COCKTAILS

<b>AVEC ALCOL</b>		
<b>Vesper</b>		9,90
<small>Cin Cibson's 6cl, vodka Pollakov 2cl, Lillet blanc 1cl, zeste de citron jaune</small>		
<b>Mojito</b>		9,90
<small>Rhum Bacardi 4cl, feuilles de menthe, sucre cassonade, citron vert, eau gazeuse</small>		
<b>Pina Colada</b>		9,90
<small>Rhum St-James 4cl, jus d'ananas, crème de coco</small>		
<b>Margarita</b>		9,90
<small>Tequila sausa blanco 4cl, Cointreau 2cl, citron jaune</small>		
<b>Americano</b>		9,90
<small>Marrini rouge 3cl, Marrini blanc 3cl, Campari 3cl</small>		
<b>Royal Mojito</b>		9,90
<small>Rhum Bacardi 4cl, Champagne Fouquet's 6cl, feuilles de menthe, sucre cassonade, citron vert, eau gazeuse</small>		
<b>SANS ALCOL</b>		
<b>Beachcomber</b>		8,90
<small>Nectar de Guyave, citron vert, sirop de framboise</small>		
<b>Afterglow</b>		8,90
<small>Jus d'orange, jus d'ananas, sirop de grenadine</small>		